

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL -**

**Compte administratif 2020
29 mars 2021**

www.nievre.fr

Direction de l'Administration Générale et des Achats

Service Juridique - Assemblées

REUNION de la SESSION DEPARTEMENTALE

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021

.....
.....

Le lundi 29 mars 2021 à 9 H 00, les membres du Conseil départemental se sont réunis en visio-conférence sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.

Etaient présents : Messieurs Jean-Louis BALLERET, Daniel BARBIER, Fabien BAZIN, Daniel BOURGEOIS, Jean-François DUBOIS, Thierry FLANDIN (à partir de 13 H 30), Marc GAUTHIER, Alain HERTELOUP, Guy HOURCABIE, Patrice JOLY, Jacques LEGRAIN, Philippe MOREL, Michel MULOT, Michel VENEAU

Mesdames Maryse AUGENDRE, Myrienne BERTRAND, Stéphanie BÉZÉ, Carole BOIRIN, Corinne BOUCHARD, Anne-Marie CHENE, Michèle DARDANT, Pascale DE MAURAIGE, Blandine DELAPORTE, Delphine FLEURY, Nathalie FOREST, Jocelyne GUÉRIN, Joëlle JULIEN, Vanessa LOUIS-SIDNEY

Etaient excusés : Messieurs Pierre BISSCHOP et Philippe NOLOT
Mesdames Fabienne GRANDCLER, Catherine MER et Anne VÉRIN

Pouvoirs :

M. Pierre BISSCHOP a donné pouvoir à Mme Carole BOIRIN
M. Thierry FLANDIN a donné pouvoir à Mme Pascale DE MAURAIGE (jusqu'à 13 H 30)
M. Philippe NOLOT a donné pouvoir à M. Michel VENEAU
Mme Fabienne GRANDCLER a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE
Mme Catherine MER a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE
Mme Anne VÉRIN a donné pouvoir à M. Fabien BAZIN

.....
La séance est close le 29 mars 2021, à 17 H 05.

Nevers, le 29 mars 2021

Pour le Président du Conseil départemental,
La Cheffe du Service Juridique,

Vanessa CARRETO

REUNION du CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 29/03/21

-:-:-:-

TABLE DES MATIERES

	N° du rapport
CONFORMITE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020	1
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXES - RAPPORT GENERAL	2
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE MADEF	3



29 MARS 2021
RAPPORT N° 1

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR : M. Daniel BOURGEOIS

DELIBERATION

OBJET : CONFORMITE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

- Fonction 0-Services généraux - Politique finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en visio-conférence le **29 mars 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **1** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU l'avis de la commission des Moyens Généraux,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes de la MADEF, du Laboratoire Départemental, du circuit de Nevers - Magny- Cours et de Nièvre Travaux et Matériels ci-joints.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le **13 AVR 2021**

Le Président du conseil départemental,

Alain LASSUS



Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 058-225800010-20210329-2021_9425-DE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP NIEVRE

ETABLISSEMENT : DEPARTEMENT NIEVRE -

Résultats budgétaires de l'exercice

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE -

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	72 489 517,50	304 390 559,68	376 880 077,18
Titres de recette émis (b)	52 406 357,91	299 506 097,90	351 912 455,89
Réductions de titres (c)	310,00	1 875 307,61	1 875 617,61
Recettes nettes (d = b - c)	52 406 047,91	297 630 790,37	350 036 838,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	72 489 517,50	304 390 559,68	376 880 077,18
Mandats émis (f)	52 109 575,92	284 217 087,55	336 326 663,47
Annulations de mandats (g)	2 066,40	5 027 993,88	5 030 060,28
Depenses nettes (h = f - g)	52 107 509,52	279 189 093,67	331 296 603,19
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	298 538,39	18 441 696,70	18 740 235,09
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 058-225800010-20210329-2021_9425-DE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP NIEVRE

ETABLISSEMENT : DEPARTEMENT NIEVRE -

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE

Exercice 2020

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-13 631 301,03		298 538,39		-13 332 762,64
Fonctionnement	34 054 917,90	15 724 422,16	18 441 696,70		36 772 192,44
TOTAL I	20 423 616,87	15 724 422,16	18 740 235,09		23 439 429,80
II - Budgets des services à caractère administratif					
01701-DEPARTEMENT NIEVRE - M A					
Investissement	1 446 167,24		-720 570,58		725 596,66
Fonctionnement	428 053,82		-64 285,41		363 768,41
Sous-Total	1 874 221,06		-784 855,99		1 089 365,07
01702-LABO VÉTÉRINAIRE DPT NIE					
Investissement	157 443,05		-158 528,13		-1 085,08
Fonctionnement			-105 876,78		-105 876,78
Sous-Total	157 443,05		-264 404,91		-106 961,86
01703-SITE DE MAGNY-COUES DPT					
Investissement	71 149,53		475 982,08		547 131,61

Par délibération du 26/11/2018, les budgets 01704 GARE ROUTIERE et 01707 NIEVRE INGENIERIE ont été dissous et intégrés dans le budget principal 01700

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 058-225800010-20210329-2021_9425-DE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058090

NOM DU POSTE COMPTABLE : D.DEP NIEVRE

ETABLISSEMENT : DEPARTEMENT NIEVRE - .

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
Fonctionnement					
Sous-Total	71 149,53		475 982,08		547 131,61
01706-NIEVRE TRAVAUX ET MATERI					
Investissement	1 869 611,75		632 420,98		2 502 032,73
Fonctionnement	311 568,15		24 822,42		336 390,57
Sous-Total	2 181 179,90		657 243,40		2 838 423,30
TOTAL II	4 283 993,54		83 964,58		4 367 958,12
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	24 707 610,41	15 724 422,16	18 824 199,67		27 807 387,92



29 MARS 2021
RAPPORT N° 2



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

~*~*~*~*

CONSEIL DEPARTEMENTAL

~*~*~*~*

RAPPORTEUR : M. Daniel BOURGEOIS

DELIBERATION

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIF 2020
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXES - RAPPORT GENERAL
- Rapport général - Politique finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en visio-conférence le **29 mars 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,
VU le rapport n° 2 de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU l'avis de la commission Moyens Généraux,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

D'AFFECTER les résultats du compte administratif 2020 du budget principal ainsi qu'il suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice 2020	18 441 696,70 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	18 330 495,74 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	36 772 192,44 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de l'exercice 2020	- 15 425 883,77 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 13 631 301,03 €
Restes à réaliser en dépenses	1 889 821,87 €
Restes à réaliser en recettes	720 241,20 €
Besoin de financement cumulé au 31/12/2020	14 502 343,31 €
<u>Affectation 2020 du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation en section d'investissement (nature 1068)	14 502 343,31 €
Reports à nouveau (nature 002)	22 269 849,13 €
<u>Reports 2020 du résultat d'investissement</u>	
Reports à nouveau (nature 001)	- 13 332 762,64 €

D'INTEGRER au budget primitif 2021 du budget principal les résultats 2020 des budgets annexes du Laboratoire départemental et de Nièvre Travaux et Matériels dissous au 31 décembre 2020, conformément aux délibérations n° 2 et 12 du 23 novembre 2020, soit le

déficit de 106 961,86 € du Laboratoire départemental et l'excédent de 2 838 423,30 € de Nièvre Travaux et Matériels

DE REPORTER les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe du circuit de Magny-Cours ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2020	0 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0 €
Résultat de clôture de l'exercice	0 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020	475 982,08 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	71 149,53 €
Résultat de clôture de l'exercice	547 131,61 €
Restes à réaliser en dépenses	788 662,24 €
Restes à réaliser en recettes	410 388,93 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020	168 858,30 €

Reports 2020 du résultat d'investissement

Reports à nouveau (nature 001)	547 131,61 €
--------------------------------	--------------

DE REPORTER les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe du laboratoire départemental ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2020	- 105 876,78 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 105 876,78 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020	158 528,13 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	157 443,05 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 1 085,08 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020	- 1 085,08 €

DE REPORTER les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe de Nièvre Travaux et Matériels ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2020	24 822,42 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	311 568,15 €
Résultat de clôture de l'exercice	336 390,57 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020	632 420,98 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 869 611,75 €

Résultat de clôture de l'exercice	2 502 032,73 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020	2 502 032,73 €

DE REPORTER les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe de la Maison départementale de l'enfance (MADEF) ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2020	- 64 285,41 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	428 053,82 €
Résultat de clôture de l'exercice	363 768,41 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020	- 720 570,58 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 446 167,24 €
Résultat de clôture de l'exercice	725 596,66 €
Restes à réaliser en dépenses	439 145,21 €
Restes à réaliser en recettes	72 334,08 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020	358 785,53 €

Reports 2020 du résultat d'investissement

Reports à nouveau (nature 001)	725 596,66 €
--------------------------------	--------------

Reports 2020 du résultat de fonctionnement

Reports à nouveau (nature 002)	363 768,41 €
--------------------------------	--------------

10 voix contre

Pierre BISSCHOP, Carole BOIRIN,
Corinne BOUCHARD, Anne-Marie CHENE,
Pascale DE MAURAIGE, Thierry FLANDIN,
Marc GAUTHIER, Catherine MER,
Philippe NOLOT, Michel VENEAU

ADOPTÉ à la majorité

Délibération publiée le 9 avril 2021

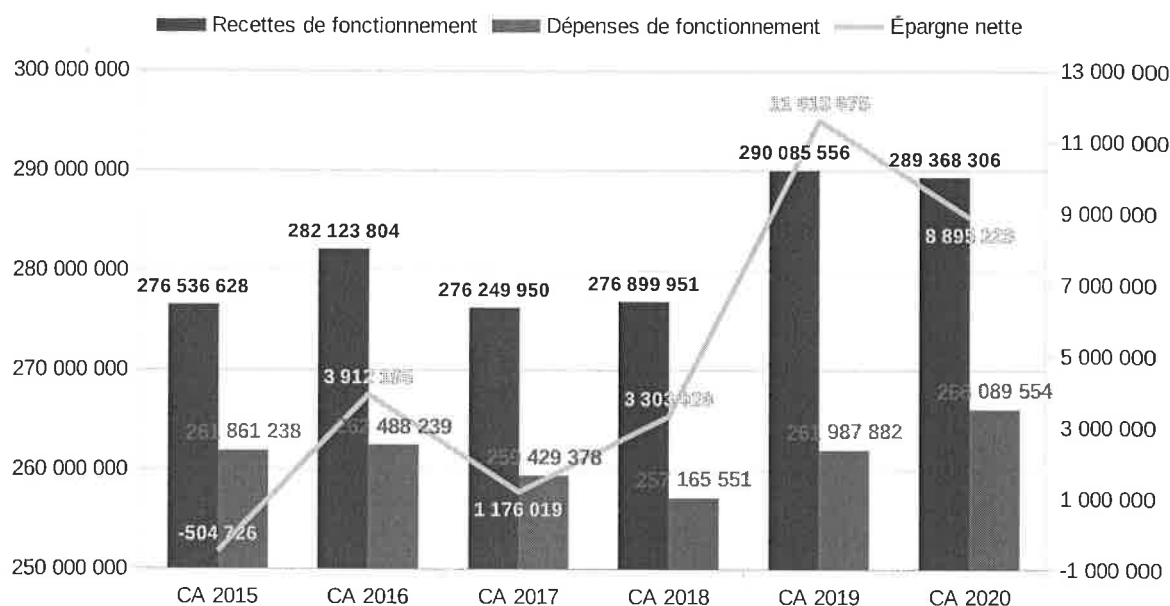
Le Président du conseil départemental,

Alain LASSUS



Les dépenses de fonctionnement représentent 86% des dépenses totales, taux relativement stable depuis 2015 (alors que les dépenses d'investissement représentaient presque 20 % auparavant), dont 67,6% relèvent de l'exercice des compétences sociales (63 % en 2015).

Ratios financiers



En conséquence, l'épargne nette s'est donc dégradée en 2020, sous l'effet ciseau de dépenses de fonctionnement en croissance, et corrélativement de recettes en baisse, même modérée. L'épargne nette s'élève à 8,9 M€. Son évolution à la hausse est stoppée, du fait de la crue de certaines dépenses telles que les allocations RSA et les frais d'hébergement.

Présentation générale du compte administratif 2020 :

OBJET	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Écart ABS 2020 vs 2019	Écart 2020 vs 2019 %
Section de fonctionnement						
Recettes de fonctionnement	276 249 950	276 899 951	290 085 556	289 368 306	-717 250	-0,25 %
Dépenses de fonctionnement	259 429 378	257 165 551	261 987 882	266 089 554	4 101 672	1,57 %
Calcul de l'épargne :						
Dépenses de fonctionnement hors frais financiers	254 263 826	252 227 725	257 248 755	261 657 104	4 408 350	1,71 %
<i>Épargne de gestion</i>	21 986 124	24 672 226	32 836 802	27 711 202	-5 125 600	-15,61 %
Frais financiers	5 165 552	4 937 825	4 739 127	4 432 450	-306 677	-6,47 %
<i>Épargne brute</i>	16 820 572	19 734 401	28 097 674	23 278 752	-4 818 922	-17,15 %
Capital dette	15 644 553	16 430 473	16 478 999	14 383 524	-2 095 475	-12,72 %
<i>Épargne nette</i>	1 176 019	3 303 928	11 618 675	8 895 228	-2 723 447	-23,44 %
Section d'investissement						
Recettes d'investissement (hors ordre)	24 397 961	22 453 283	21 552 061	23 211 778	1 659 717	7,70 %
<i>dont recettes propres d'investissement</i>	7 397 961	7 453 283	8 052 061	8 211 778	159 717	1,98 %
<i>dont emprunt</i>	17 000 000	15 000 000	13 500 000	15 000 000	1 500 000	11,11 %
Dépenses d'investissement	40 179 754	44 481 193	42 436 680	43 474 717	1 038 037	2,45 %
Dépenses d'équipement	24 535 201	28 050 720	25 957 681	29 091 193	3 133 512	12,07 %
Recettes totales	300 647 912	299 353 235	311 637 617	312 580 084	942 467	0,30 %
Dépenses totales	299 609 132	301 646 744	304 424 562	309 564 271	5 139 709	1,69 %
Résultat de l'exercice	1 038 780	-2 293 509	7 213 055	3 015 813	-4 197 242	-58,19 %
Reprise du résultat antérieur (y compris reports)	9 858 837	13 587 863	11 117 440	19 254 036	8 136 596	73,19 %
Résultat de clôture	10 897 617	11 294 354	18 330 496	22 269 849	3 939 353	21,49 %

L'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2020, qui génère un résultat positif de l'exercice de 3 M€, vient s'ajouter au résultat de clôture constitué fin 2019 de 18,3 M€, pour composer un résultat de clôture global qui s'établit en 2020 à près de 22,3 M€.

Le résultat positif de l'exercice (3M€) s'alimente à trois sources, le regain des recettes DMTO et TSCA non attendue sur le dernier trimestre de l'année en premier lieu, la hausse modérée des dépenses d'investissement, et l'augmentation relative du recours à l'emprunt.

Ce résultat permet de consolider le résultat de clôture (22,3M€) en vue des investissements à venir.

I Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 1,57 %, en raison des hausses des allocations de revenu de solidarité active et des frais d'hébergement

Le taux de réalisation des dépenses 2020 est relativement stable et reste très satisfaisant : 99,1 % par rapport au budget primitif 2020, à comparer aux 99,3 % du compte administratif 2019. Le vote en fin d'année 2020 de la décision modificative, a notamment permis d'actualiser les estimations des dépenses programmées sur le dernier trimestre, et d'affiner les prévisions en réaffectant les crédits de manière optimale, malgré un contexte de pandémie rendant l'exercice plus complexe (taux de réalisation de 98,7 % par rapport à la décision modificative 2020).

Chap	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	taux de réalisation	Écart ABS 2020 vs 2019	Écart 2020 vs 2019 %
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	14 978 741 €	14 886 031 €	88,61 %	-92 711 €	-0,62 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	68 442 299 €	68 908 781 €	98,40 %	466 482 €	0,68 %
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	6 300 089 €	6 093 964 €	95,87 %	-206 125 €	-3,27 %
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	1 694 €	2 997 €	299,69 %	1 303 €	76,91 %
016	ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	30 808 926 €	30 989 265 €	99,89 %	180 339 €	0,59 %
017	REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE	37 481 237 €	40 042 239 €	102,87 %	2 561 002 €	6,83 %
022	DÉPENSES IMPRÉVUES				0 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	99 013 555 €	100 495 186 €	100,07 %	1 481 631 €	1,50 %
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	164 511 €	154 740 €	87,87 %	-9 771 €	-5,94 %
66	CHARGES FINANCIÈRES	4 632 150 €	4 414 174 €	95,75 %	-217 976 €	-4,71 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	164 679 €	102 178 €	46,17 %	-62 501 €	-37,95 %
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS				0 €	
	Total	261 987 882 €	266 089 554 €	99,08 %	4 101 672 €	1,57 %

Les dépenses d'achat de masques, pour un montant de 1,13 M€, comptabilisées sur le poste des charges à caractère général, sont atténuées par la baisse d'activité engendrée par les périodes de confinement et leurs effets sur les frais de déplacement (- 235 K€), dépenses d'énergies (chauffage, électricité... - 160 K€), viabilité hivernale et signalisation (- 350 K€), et enfin les contrats de prestations de services (- 160 K€).

Il en est de même pour les achats de prestations de services qui diminuent de 250 K€, du fait principalement du report d'événements sportifs (tels que le Tour Nivernais Morvan).

A l'inverse, l'augmentation significative des frais de maintenance (+ 200 K€) provient des souscriptions à de nouveaux logiciels sous la forme d'un contrat d'abonnement/maintenance (mode Saas : Software as a service), qui remplace de plus en plus souvent les acquisitions pures, comptabilisées en investissement.

Les atténuations de produits sont d'abord constituées de l'attribution de compensation de la CVAE de

4 479 K€. Le taux du prélèvement alimentant le fonds DMTO unifié – mécanisme de péréquation horizontale –, et basé sur les produits DMTO de l'année N-1, a été revu à la baisse, ce dont bénéficie une majorité de départements incluant la Nièvre. Il implique une diminution des dépenses de 235 K€.

Le montant réalisé au chapitre 015 témoigne de la fin du versement du RMI.

Les charges financières diminuent du fait de la baisse des taux d'intérêt : le taux d'intérêt moyen de la dette du Département passe de 2,23 % en 2019 à 2,02% en 2020.

Les charges exceptionnelles baissent du fait des titres annulés sur exercices antérieurs, moindres qu'anticipé (estimation par nature difficilement prévisible).

L'injonction du « contrat » de Cahors a été suspendue avec la crise sanitaire, et plus précisément par l'article 12 de la loi n°2020-290 d'urgence sanitaire du 23 mars 2020, prolongé par l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Pour rappel, dans le cadre de la maîtrise des dépenses publiques, l'État avait décidé en 2018 de remplacer la ponction systématique opérée sur les dotations depuis l'année 2014, par une contrainte forte exercée sur les dépenses de fonctionnement des dépenses locales et sur la maîtrise de l'endettement, sous la forme d'un contrat avec les principales collectivités locales.

Les modalités de cette contrainte, pour la période 2018 à 2022, consistaient en un plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement, par la fixation d'un taux de croissance annuel, pour la Nièvre de 1,2 % conformément à l'arrêté préfectoral.

1/ Evolution générale des dépenses de fonctionnement

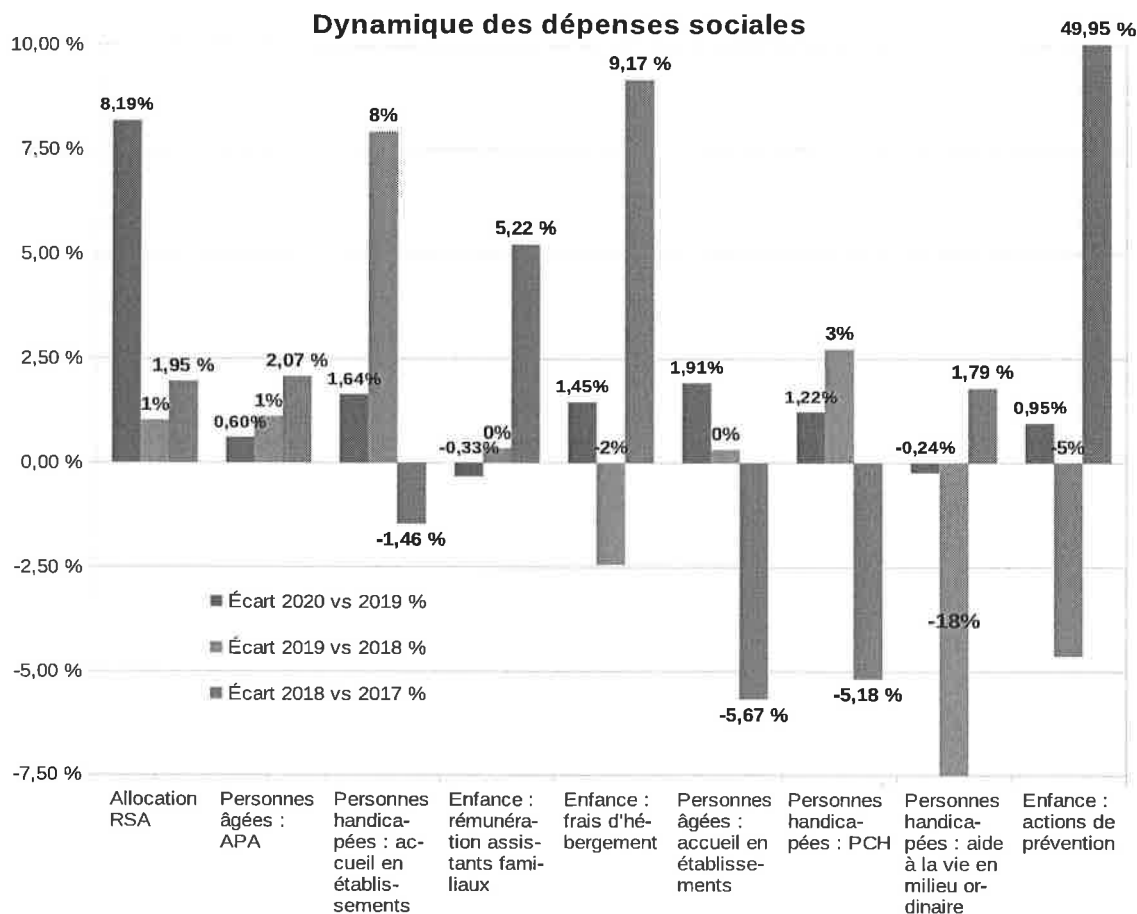
Les principaux chapitres de dépenses haussiers sont les allocations de revenu de solidarité active (+8,2 %), les frais d'hébergement liés au handicap (+1,6%), à l'accueil des personnes âgées (+1,9%) ainsi qu'à l'hébergement et la restauration des mineurs non accompagnés, la subvention au SDIS (+ 2 %) et, de manière très limitée, la masse salariale du personnel permanent.

On observe *a contrario* une forte baisse des frais financiers, et une maîtrise de la rémunération des assistants familiaux, qui était jusqu'alors le poste de dépenses connaissant la plus forte croissance sur le moyen terme.

Les évolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Écart ABS 2020 vs 2019	Écart 2020 vs 2019 %
	259 429	257 166	261 988	266 090	4 102	1,57 %
Rémunération du personnel permanent	52 039	51 312	52 381	52 874	493	0,94 %
Revenu de Solidarité Active	33 417	34 068	34 412	37 229	2 817	8,19 %
Allocation Personnalisée d'Autonomie	27 893	28 470	28 784	28 958	174	0,60 %
Frais d'hébergement des personnes handicapées	21 455	21 141	22 817	23 192	375	1,64 %
Rémunération assistants familiaux	17 685	18 608	18 673	18 611	-62	-0,33 %
Frais d'hébergement Enfance/Famille	13 690	14 945	14 580	14 792	212	1,45 %
dont MADEF	4 465	4 995	4 858	4 630	-228	-4,69 %
Frais d'hébergement des personnes âgées	14 320	13 508	13 551	13 810	259	1,91 %
subvention au SDIS	9 544	9 640	9 929	10 125	196	1,97 %
Prestation de compensation du handicap	6 215	5 893	6 053	6 127	74	1,22 %
Intérêts de la dette	5 319	5 045	4 739	4 443	-296	-6,25 %
Transports scolaires	8 370	4 479	4 479	4 479	0	0,00 %
Aide à la vie en milieu ordinaire	4 534	4 615	3 775	3 766	-9	-0,24 %
Actions de prévention	2 214	3 320	3 166	3 196	30	0,95 %

2/ Les dépenses sociales sont caractérisées par leur volatilité



Le diagramme ci-dessus témoigne de la très forte volatilité des dépenses sociales, classées par politique (Insertion, Enfance, Personnes âgées, Personnes handicapées).

La plus forte croissance concerne cette année le RSA, dont la progression était relativement linéaire de 2015 à 2019.

L'autre variation conséquente (près de 2%) est constatée sur l'accueil en établissement des personnes âgées pourtant en évolution favorable les deux années précédentes.

L'évolution de la politique Enfance correspond à l'orientation des mineurs non accompagnés vers des solutions d'hébergement en hôtel et de restauration extérieure, ce qui a permis de diminuer *a contrario* pour la première fois, les dépenses de la masse salariale dédiée aux assistants familiaux (-0,33%).

La dotation à la MADEP en diminution, suite à l'intégration d'un résultat 2019 plus élevé, permet d'atténuer les dépenses liées aux maisons et foyers de l'enfance.

	2017	2018	2019	2020	écart en €	évolution en %
PERSONNES ÂGÉES	43 225 875 €	42 857 590 €	43 600 444 €	44 665 017 €	1 064 573 €	2,4%
dont APA	27 893 436 €	28 469 733 €	28 783 697 €	28 957 957 €	174 260 €	0,6%
dont frais d'hébergement	14 320 025 €	13 507 664 €	13 551 093 €	13 810 396 €	259 303 €	1,9%
PERSONNES HANDICAPÉES	34 720 739 €	34 056 419 €	34 997 638 €	35 318 636 €	320 998 €	0,9%
dont frais d'hébergement	21 455 117 €	21 140 843 €	22 817 547 €	23 192 480 €	374 933 €	1,6%
PROTECTION MATERNELLE INFANTILE	415 954 €	419 861 €	401 861 €	391 676 €	-10 185 €	-2,5%
SANTÉ PUBLIQUE	138 067 €	182 867 €	276 848 €	213 530 €	-63 318 €	-22,9%
FAMILLE ET ENFANCE	17 571 982 €	20 073 786 €	20 728 387 €	21 120 495 €	392 108 €	1,9%
dont frais d'hébergement	13 690 132 €	14 944 693 €	14 592 564 €	14 791 578 €	199 014 €	1,4%
dont actions de prévention	2 214 203 €	3 320 324 €	3 166 593 €	3 196 130 €	29 537 €	0,9%
dont Mineurs Non Accompagnés MNA	32 082 €	80 571 €	1 233 217 €	1 578 133 €	344 916 €	28,0%
INSERTION	38 198 261 €	38 617 342 €	38 719 936 €	41 417 756 €	2 697 820 €	7,0%
dont allocations RSA	33 416 943 €	33 819 865 €	34 160 603 €	37 229 294 €	3 068 691 €	9,0%
FRAIS DE PERSONNEL						
ACTION SOCIALE (hors assistants familiaux)	18 497 581 €	18 481 885 €	19 085 765 €	19 989 388 €	903 623 €	4,7%
RÉMUNÉRATION DES ASSISTANTS FAMILIAUX	17 684 846 €	18 608 282 €	18 673 262 €	18 611 267 €	-61 995 €	-0,3%
TOTAL	170 453 307 €	173 298 032 €	176 484 141 €	181 727 765 €	5 243 624 €	3,0%

Presque toutes les politiques sociales connaissent une hausse de leurs dépenses, les plus importantes en volume, telles que la politique insertion (+7%), celle à l'endroit des personnes âgées (+2,4%), ou la politique famille et enfance (+ 3,3%), enfin plus modérée envers les personnes handicapées (+0,9%).

Le ralentissement de la croissance de l'APA permet de compenser quelque peu ces évolutions.

La politique santé publique qui a augmenté de plus de 50 % en 2019, du fait notamment des mesures visant à favoriser l'installation de personnels médicaux dans la Nièvre, revient à un niveau proche de celui de 2018.

3/La hausse des frais d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées

Les dépenses d'hébergement liées à la politique autonomie connaissent des évolutions similaires. Les frais d'accueil et d'hébergement des personnes âgées ainsi que des personnes handicapées augmentent respectivement de 1,9 % et 1,6 %.

Dans les deux cas, l'évolution à la hausse correspond d'abord à la prise en charge de dépenses rétroactives de frais d'hébergement sur exercices antérieurs. La hausse des crédits de paiement en 2020 inclut donc des dépenses de 2018 et 2019 qui n'ont pu être rattachées à l'exercice (240 K€ pour de l'accueil des personnes handicapées et 230 k€ pour les personnes âgées).

C'est notamment le cas pour les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), du fait de régularisations d'activité relatives à l'ADAPEI pour les années 2018 et 2019. En effet fin 2018, plusieurs places d'accueil de jour avaient été créées, en sus du CPOM, pour accueillir des jeunes concernés par l'amendement Creton.

L'autre composante de l'augmentation des dépenses d'accueil en établissement des personnes

handicapées résulte des conditions financières négociées dans les CPOM (+100 k€). Les dépenses issues de ces contrats représentent 75 % de ce budget.

On constate par ailleurs une stabilité du nombre de bénéficiaires au niveau de l'accueil en établissement PH (610 bénéficiaires mandatés en moyenne au titre des activités 2019 contre 604 au titre de l'activité du premier semestre 2020). La tendance légèrement baissière doit être confirmée sur l'accueil PA avec 1 000 bénéficiaires en moyenne en 2020 (1 010 en 2019).

Il est à noter que le budget politique autonomie a enregistré une dépense supplémentaire de 660 K€, partiellement compensée par l'État, destinée à la prime « Covid » versée aux auxiliaires de vie au sein des services d'aide à domicile ainsi qu'au personnel des établissements médico-sociaux, dans le cadre de la reconnaissance de la mobilisation des professionnels de ces services durant la crise sanitaire.

4/ Une hausse de l'allocation RSA sans précédent

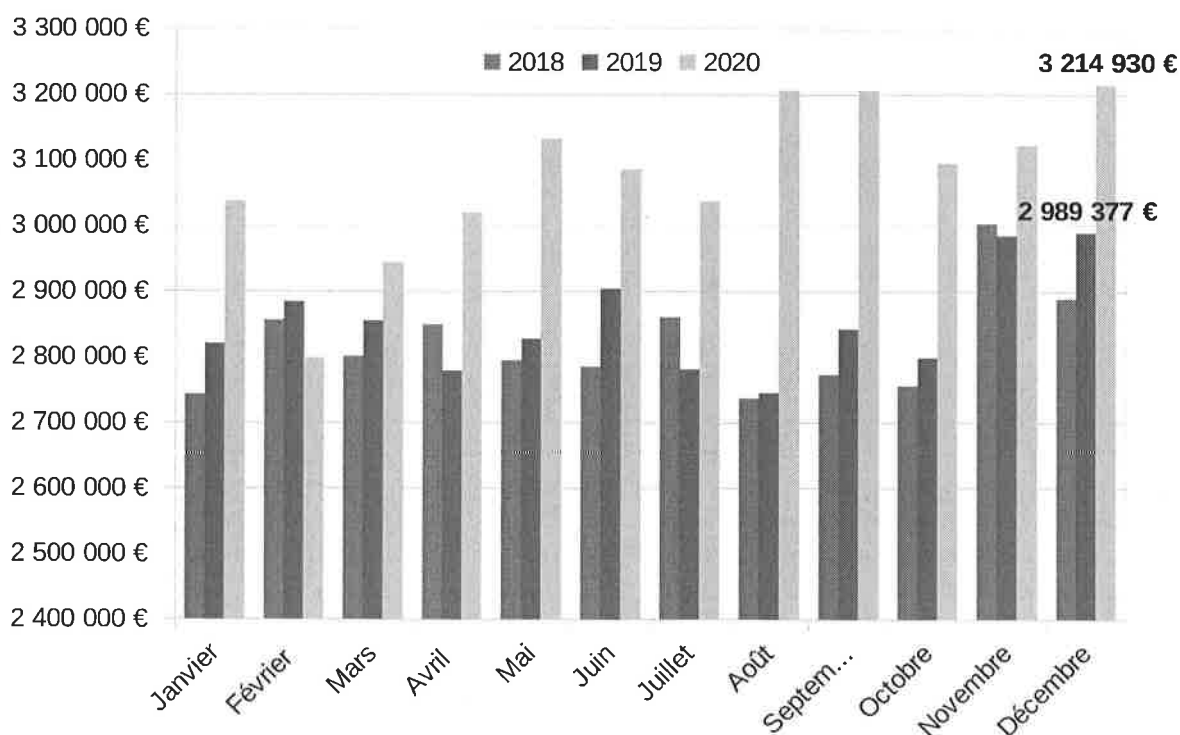
La progression du RSA, qui était relativement linéaire de 2015 à 2019, avec un taux de croissance moyen de 1,3 %, s'est accélérée sous le double effet des réformes de l'indemnisation du chômage et de la crise sanitaire, pour atteindre 9 % en 2020.

Cette progression importante correspond principalement à l'augmentation du nombre de foyers bénéficiaires, dont le pic a été atteint en milieu d'année (5 999 fin juin 2020 vs. 5 573 au 30/06/2019, soit + 7,64%).

Même si son évolution semble se tasser en fin d'année, avec une hausse de 2,68 % en décembre par rapport à décembre 2019, la situation reste néanmoins préoccupante.

Le montant moyen de l'allocation RSA a lui aussi augmenté de 7,4 % de septembre 2019 à septembre 2020, de 508,84 € à 547,26 €.

Allocation RSA / Evolution mensuelle 2018 - 2020



5/ La politique enfance poursuit sa dynamique à un rythme soutenu

Le budget de la politique enfance connaît une nouvelle fois une croissance forte (1,9%), hors rémunération des assistants familiaux. Cette dernière baisse pour la première fois en 2020, alors qu'elle augmentait à un rythme supérieur à 4 % par an, auparavant.

Si l'on intègre ces deux composantes de la politique enfance la croissance est de 0,8 %, témoignant malgré tout d'un ralentissement des frais d'hébergement, alors que la somme des deux connaissait une hausse de 1,9 % de 2019 vs. 2018 (9,7 % entre 2017 et 2018).

La hausse constatée des frais d'hébergement provient également de l'accueil des MNA – isolés sur une ligne budgétaire spécifique à hauteur de plus de 345 K€.

Le ralentissement de l'activité notamment scolaire durant une partie de l'année engendre en revanche une diminution des frais liés à l'accueil des enfants (-170 K€), compensant quelque peu les évolutions mentionnées ci-dessus.

S'agissant de l'accueil en établissements (compris l'accueil familial Henri Bourgeois), il a été enregistré en 2020 une moyenne de 198 enfants, contre 206 en 2019, soit une baisse de 3,88 %. Cette diminution semble marquer une rupture après trois années de stabilité autour de 206 enfants accueillis.

La rémunération des assistants familiaux (18,6 M€) est en légère baisse, du fait de la hausse très limitée de l'activité (+0,11 % du nombre de jours enfants payés) en lien avec l'orientation vers l'hôtel des MNA, et d'un nombre d'enfants accueillis en baisse, (633 au 31/12/2020 contre 642 enfants au 31/12/2019, tendance constatée depuis mars 2019).

La hausse du SMIC, ainsi que le versement d'une prime « Covid » (140 K€) sont atténués par la baisse des rémunérations due à l'ancienneté, ce qui participe à la légère décrue de la masse salariale.

6/L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est stable

Concernant l'APA, le compte administratif 2020 fait apparaître une évolution de + 0,6% (29 M€ contre 28,8 M€ en 2019), progression en ralentissement par rapport à 2019. La hausse en 2018 s'expliquait notamment par une anticipation plus forte des effets de la mise en œuvre de l'APA II, issue de la loi Adaptation de la Société au Vieillessement, qui avait conduit à surestimer les rattachements 2016 puis 2017. L'évolution constatée en 2020 correspond donc à la tendance structurelle de l'évolution de l'allocation, hors effets rétroactifs générés par les rattachements.

D'après des données encore provisoires, le nombre de bénéficiaires semble stable avec une diminution de l'APA en établissement (-2,4 % à fin novembre vs 2019) compensée par une évolution des bénéficiaires de l'APA à domicile (+1,2 % sur les 8 premiers mois de l'année vs 2019).

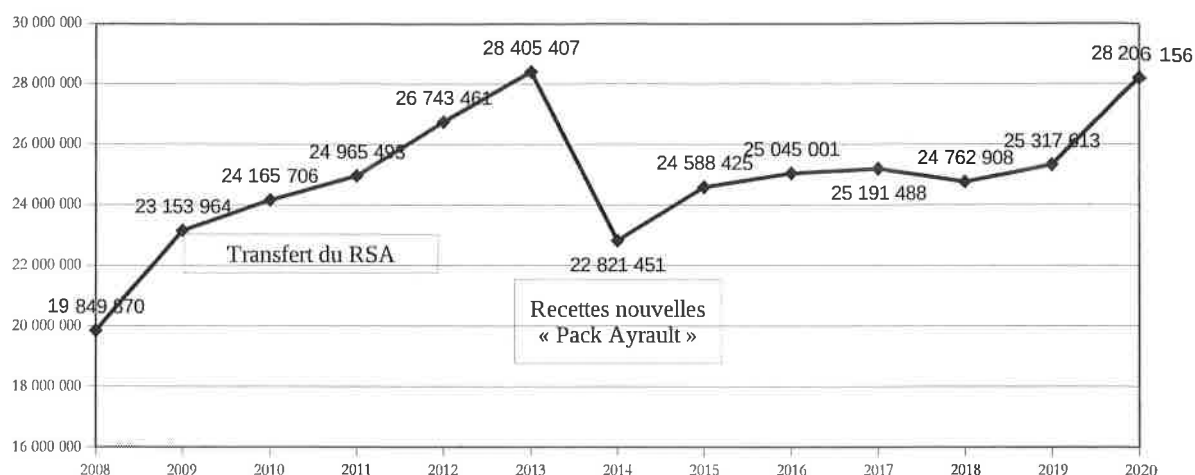
7/La charge nette des allocations individuelles de solidarité (AIS)

La charge nette des 3 principales allocations de solidarité est obtenue en retranchant les compensations reçues de l'État du coût des allocations d'APA, de RSA et de prestation de compensation du handicap (PCH).

Les recettes prises en compte dans le calcul sont les compensations « historiques » (fonds de compensation CNSA, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, fonds de mobilisation départementale pour l'insertion) et les recettes attribuées en 2014 aux départements dites du « Pack Ayrault » pour stabiliser les finances des départements (frais de gestion du foncier bâti et solde du FSD ainsi que la fraction des recettes DMTO dont le taux est compris entre 3,8 % et 4,5 %).

Il faut néanmoins noter que l'article 196 de la LF 2020 a re-fléchi les recettes du « Pack Ayrault » sur le seul RSA.

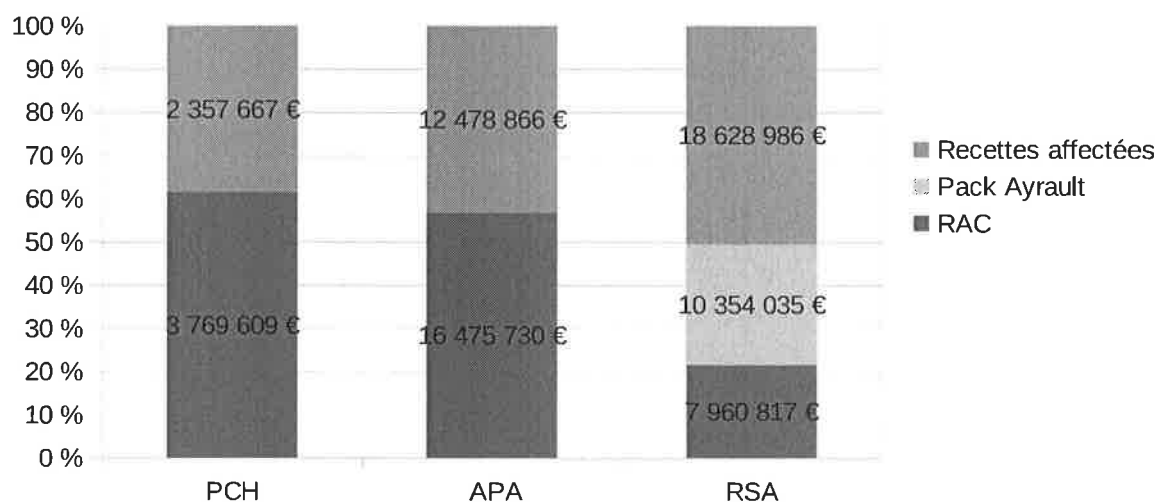
Charge nette AIS



La charge nette des AIS a augmenté de 2,9 M€ entre 2019 et 2020 (+ 11,4%), hausse qui s'explique par la croissance des allocations RSA payées dans l'année.

Décomposition du financement des 3 AIS en 2020

calcul du reste à charge (RAC)



Année	Charge nette PCH	Charge nette APA	Charge nette RSA	TOTAL
2016	3,4 M€	16,2 M€	5,4 M€	25 M€
2017	3,9 M€	15,7 M€	5,6 M€	25,2 M€
2018	3,5 M€	15,8 M€	5,5 M€	24,8 M€
2019	3,6 M€	16,8 M€	4,9 M€	25,3 M€
2020	3,8 M€	16,4 M€	8 M€	28,2 M€

Si l'on interprète strictement l'article 196 de la loi de finances 2020 et que l'on affecte les recettes du pack Ayrault à la compensation du RSA, le reste à charge de celui-ci augmente (8 M€) et corrélativement ceux de la PCH (3,8 M€) et de l'APA (16,4 M€) sont stables par rapport à 2019.

Le nouveau fonds de solidarité interdépartemental (FSID) attribué en 2019 pour la première année, n'est pas pris en compte dans le calcul du reste à charge.

8/ Les frais de personnel : une croissance modérée (+ 0,61%) grâce notamment à l'évolution de la masse salariale des assistants familiaux

Les frais de personnel se répartissent en deux grandes masses :

- la rémunération des assistants familiaux : 18,6 M€ (- 0,3%) dont la faible décroissance provient de la baisse du nombre d'enfants accueillis dans les familles, hors MNA. (Les MNA étant orientés vers les hôtels).
- la rémunération du personnel permanent : 52,9 M€ (hausse de 0,5 M€, + 0,9%) dont l'évolution modérée s'explique par plusieurs facteurs, l'effectif étant quasiment stable (1293 agents permanents au 31/12/2019 contre 1276 au 31/12/2019, titulaires, stagiaires et contractuels inclus).

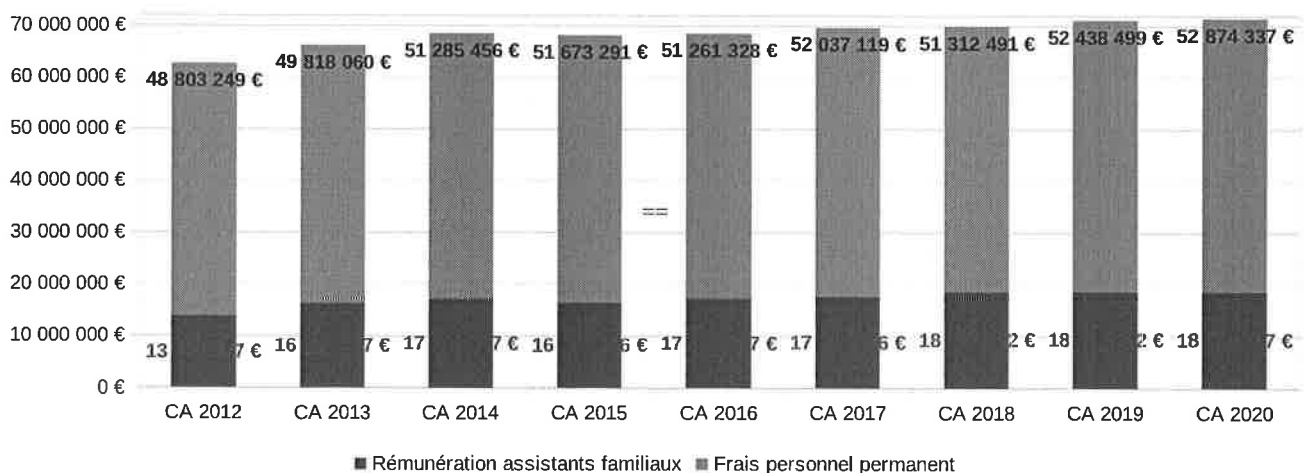
Les facteurs constitutifs de cette modération de la progression de la masse salariale sont les suivants :

- le traitement brut baisse légèrement, ce qui s'explique par une modification de la composition des effectifs ;
- les astreintes et surtout les heures supplémentaires ont naturellement baissé du fait des périodes de confinement (- 140 K€) ;
- les recrutements de vacataires pour le canal comme pour la viabilité hivernale ont diminué, de par l'effet conjoint de la douceur hivernale dans un cas, et de la réouverture tardive de la saison dans l'autre ;
- le PPCR mis en place progressivement en 2019 a généré un surcroît de dépenses de 90 K€ ;
- l'évolution du taux de cotisation de la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL) induit elle une hausse de 70 K€ ;
- l'impact du changement de régime indemnitaire a été moindre qu'attendu : 434 K€. Pour rappel nous avions anticipé un surcroît maximal de 525 K€ en année pleine.

L'année 2020 aura vu la mise en application du nouveau régime indemnitaire, dit RIFSEEP, réforme majeure, votée par l'assemblée départementale le 25 novembre 2019. Le montant total versé à ce titre représente 390 K€ pour les titulaires et 44 K€ pour les contractuels.

Sa mise en place étant conditionnée à la parution des arrêtés relatifs aux différents corps des personnels d'État, sur lesquels la réforme est calquée, elle n'a pas pu avoir lieu dès le 1er janvier pour tous les agents, dans l'attente de l'adhésion de certains cadres d'emploi d'une part (ingénieurs, techniciens, psychologues, éducateurs de jeunes enfants) et de l'exclusion actuelle du RIFSEEP d'autres cadres d'emploi (sage-femmes, cadres de santé paramédicaux, infirmiers en soins généraux, puéricultrices, techniciens paramédicaux, adjoints techniques des établissements d'enseignement).

Evolution des dépenses de personnel



Sur la totalité de la période de 9 ans représentée ci-dessus, la hausse de la masse salariale du personnel permanent reste maîtrisée, puisqu'elle est en moyenne annuelle de 1 %, et 1,68 % par an en tendance, en incluant les assistants familiaux.

9/ Des subventions versées aux partenaires privés stables

Le chapitre 65 intègre également les subventions versées aux partenaires privés pour un montant de 6,5 M€ en 2020. Les aides versées sont en hausse de 8 % (6 M€ en 2019), sous l'effet principalement de la hausse de la subvention globale liée au transfert des recettes de FSE de 516 K€. Les organismes soutenus interviennent dans tous les secteurs de la compétence départementale (tourisme, environnement, sport, culture, jeunesse, insertion) et constituent des relais incontournables pour la mise en œuvre des priorités d'intervention.

Les principaux partenaires sont les suivants :

- l'agence de développement touristique de la Nièvre : 1 101 000 €
- la fédération départementale des centres sociaux : 732 405 €
- le comité des œuvres sociales du personnel départemental (COSDEN) : 511 100 €
- les PEP CB (ex-association départementale Pupilles ADPEP58) : 285 070 € (dont 94 758 € au titre du FSE)
- les acteurs solidaire en marche ASEM : 239 095 €
- la Pagode/ Le Prado : 210 000 € (dont 90 K€ au titre de la prévention spécialisée stratégie pauvreté)
- l'association Réussir Emplois et Services : 202 047 €
- l'association sportive automobile de Magny-Cours : 200 000 €
- le centre d'art contemporain-parc saint Léger à Pougues-les-eaux : 165 000 €
- la Maison de la Culture de Nevers Agglomération SCOP: 160 000 €
- l'Agropôle du Marault : 135 000 €
- les Restaurants du Coeur : 133 353 €
- la fédération des œuvres laïques de la Nièvre : 122 397 €
- la mission locale du pays Nivernais Morvan : 105 430 €
- l'Association Nivernaise Accueil et Réinsertion (ANAR) : 102 682 €
- le bureau d'information jeunesse : 94 500 €
- Sceni qua non : 88 800 €
- l'association sportive du golf public du Nivernais : 85 000 €
- Activital-bases de loisirs : 80 000 € en fonctionnement (120 000 € en subvention d'investissement)
- Le Relais : 80 000 €
- la Camosine : 66 000 €
- Bio Bourgogne : 63 000 €

Des subventions ont également été versées aux associations qui œuvrent dans le secteur des personnes âgées pour des actions de prévention de la perte d'autonomie financées par les crédits versés aux départements par la CNSA, au titre de la conférence des financeurs. Le montant attribué à ce titre en 2020 s'élève à 649 K€ (646 K€ en 2018).

II Des recettes de fonctionnement en légère diminution (-0,25%) malgré le contexte de crise sanitaire

La hausse de la fiscalité indirecte (taxe spéciale sur les conventions d'assurance) mais plus encore directe (taxe foncière sur les propriétés bâties), ainsi que des recettes FSE et APA, ont en partie compensé l'absence de produits exceptionnels provenant de la vente des certificats d'économie d'énergie (2,4 M€ en 2019).

1/La structure des recettes de fonctionnement et leurs évolutions sur l'exercice 2020 :

Chap.	Libellé	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	taux de réalisation	Écart ABS 2020 vs 2019	Écart 2020 vs 2019 %
002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		18 330 496 €		0,00 %	0 €	
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	700 706 €	563 000 €	279 919 €	49,72 %	-420 787 €	-60,05 %
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	1 081 €	1 000 €	599 €	59,90 %	-482 €	-44,59 %
016	ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	12 119 531 €	12 980 000 €	12 619 202 €	97,22 %	499 671 €	4,12 %
017	REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)	2 314 164 €	2 053 000 €	1 950 729 €	95,02 %	-363 435 €	-15,70 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 806 932 €	1 404 367 €	1 587 728 €	113,06 %	-219 204 €	-12,13 %
73	IMPOSITIONS INDIRECTES	103 525 805 €	92 789 591 €	104 083 255 €	112,17 %	557 450 €	0,54 %
731	IMPOSITIONS DIRECTES	83 362 764 €	84 036 926 €	84 426 213 €	100,46 %	1 063 449 €	1,28 %
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	74 772 561 €	75 396 122 €	75 622 559 €	100,30 %	849 998 €	1,14 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 169 007 €	7 299 424 €	8 380 090 €	114,80 %	211 083 €	2,58 %
76	PRODUITS FINANCIERS	110 465 €	109 245 €	109 245 €	100,00 %	-1 220 €	-1,10 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 202 542 €	29 830 €	288 768 €	968,04 %	-2 913 774 €	-90,98 %
78	REPRISE SUR PROVISIONS			20 000 €		20 000 €	
	Total	290 085 556 €	294 993 000 €	289 368 306 €	98,1%	-717 250 €	-0,25 %

Les recettes de fonctionnement enregistrent une baisse de 0,25 %, soit - 0,7 M€, qui trouvent leur source dans diverses variations cumulatives et compensatoires détaillées ci-après.

La baisse des atténuations de charges provient de l'enregistrement des remboursements au titre des dessaisissements des enfants accueillis chez les assistants familiaux, qui sera différé sur l'exercice 2021, ainsi que de la diminution des indemnités journalières et des accidents de travail constatés sur 2020.

La hausse de la dotation APA (+ 500 K€) s'explique par une importante régularisation, versée par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), en fonction des dépenses réellement effectuées en N-1 (sur la base d'un taux de compensation 2019 de 45,58 %).

Les recettes de RSA sont constituées du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion FMDI dont le montant est de 1,59 M€ (- 115 K€ vs 2019), ainsi que des recouvrements d'indus de RSA (- 245 K€ vs. 2019).

La hausse des impositions indirectes (+ 0,55M€), provient pour l'essentiel de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance TSCA (+ 1,3M€), amputé néanmoins par l'évolution des droits de mutation à titre onéreux (- 0,74M€).

La progression des impositions directes, en volume la plus significative (+ 1,06M€), provient de l'évolution favorable des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB.

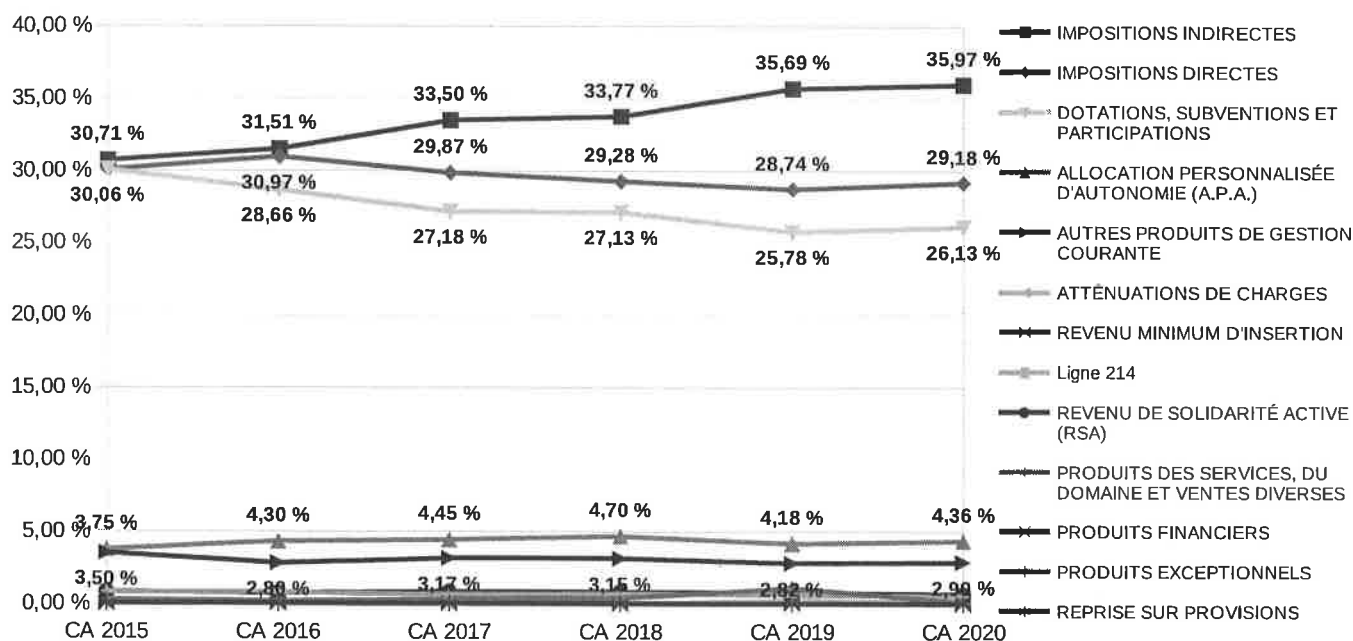
Les recettes du chapitre dotations et participations enregistrent une progression des sommes perçues au titre du Fond Social Européen FSE ajustées au rythme de la programmation soutenue (+ 830 K€ vs 2019).

Les recouvrements sur départements et autres collectivités publiques réalisés dans le cadre de procédures de dessaisissements des enfants hébergés en établissement (0,97 M€ en 2020 vs. 0,7 M€ en 2019) expliquent la progression des autres produits de gestion courante.

L'utilisation du levier fiscal est en 2020 limitée à la taxe foncière sur les propriétés bâties, et la dynamique des ressources repose principalement sur les DMTO et la TSCA.

L'évolution de la part des principaux chapitres de recettes illustre bien la proportion croissante des trois ressources principales, qui représentaient chacune 30 % des recettes en 2015. Les impositions indirectes ont fortement augmenté dans les produits du département, portées par l'évolution des bases (nombre de transactions immobilières, nombre de contrats d'assurance etc.), alors que les dotations et participations de l'État baissent de manière continue.

Recettes de fonctionnement - Evolution de la répartition par chapitre



La part «impositions indirectes», qui représente 104 M€ en 2020 (chapitre 73), regroupe les parts de taxes transférées en compensation des transferts de compétences, dont la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers et la taxe sur les conventions d'assurance (montant total : 51,8 M€), dont le montant dépend du rendement de la taxe au niveau national et du rythme des encaissements par l'État.

Les droits de mutation représentent la ressource la plus volatile de ces taxes : après une hausse de 11,3% en 2019, ils sont en baisse de 4 % en 2020 pour atteindre 17,9 M€.

Ce repli des DMTO, lié à la crise sanitaire provoquant une baisse du nombre de transactions, est largement inférieur aux anticipations effectuées lors du 1^{er} confinement (elles oscillaient entre 25 et 40 %). La situation s'étant redressée très rapidement entre octobre et décembre.

Au niveau national la baisse moyenne est de 2,2 % seulement.

Les taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement et les anciennes taxes CAUE et taxe ENS) et la taxe sur l'électricité sont stables en cumul et s'élèvent à 3,2 M€. Il faut noter l'évolution très positive de la taxe d'aménagement en 2020 (+ 16% par rapport à 2019), preuve supplémentaire que les secteurs d'activité ont été touchés de manière très hétérogène par la situation.

La part «impositions directes» (chapitre 731) intègre principalement la taxe sur le foncier bâti pour la dernière année (61 M€ soit 72% des impositions directes et 21,1% des recettes totales de fonctionnement), et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (7,8 M€), impôt en lien direct avec l'activité économique du territoire. Cette dernière, du fait de son décalage d'un à deux ans, ne subit pas encore totalement dès cette année les effets de la récession (-1,3% seulement vs 2019).

La taxe annuelle affectée au Département reste soumise aux fluctuations qui dépendent de la valeur ajoutée déclarée par les entreprises. L'effet retard de la perception de la CVAE fait que l'impact de la crise, peu perceptible en 2020, le sera bien plus en 2021.

Participent également à ce chapitre le fonds national de garantie individuelle des ressources institué lors de la réforme fiscale de 2010 (7,7 M€), les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (6,6 M€) transférés aux départements en 2014, et le fond national de péréquation de la CVAE (0,5M€). Pour ces dernières recettes, le département ne dispose bien évidemment d'aucun pouvoir fiscal.

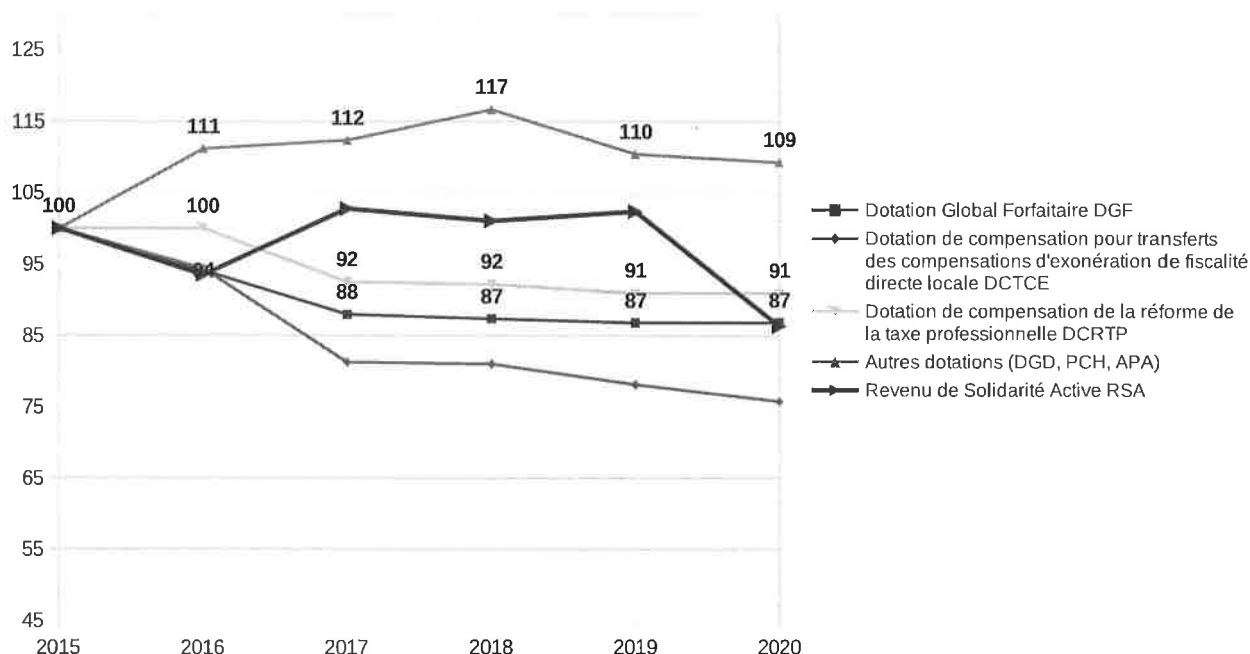
La composante «dotations» (chapitre 74) est constituée majoritairement de la dotation globale de fonctionnement (52,9 M€) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (9M€). Cette dernière comme la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale, ou dotation carrée (3,3 M€) fait partie des variables d'ajustement et baisse donc régulièrement.

Dotations de l'État <i>(chap. 74)</i>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2019
Dotation Global de Fonctionnement	53 287 758 €	52 935 142 €	52 974 470 €	0,07 %
<i>dont dotation forfaitaire</i>	23 168 379 €	22 798 239 €	22 473 612 €	-1,42 %
<i>dont dotation de fonctionnement minimale</i>	11 182 651 €	11 200 175 €	11 564 130 €	3,25 %
<i>dont dotation de compensation</i>	18 936 728 €	18 936 728 €	18 936 728 €	0,00 %
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	9 188 416 €	9 055 744 €	9 055 744 €	0,00 %
Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	3 430 689 €	3 367 994 €	3 269 342 €	-2,93 %
Dotation générale de décentralisation	2 389 307 €	2 389 307 €	2 389 307 €	0,00 %
Dotation de compensation de la prestation du handicap	2 351 586 €	2 340 296 €	2 357 667 €	0,74 %
Fonds social européen	281 030 €	384 095 €	1 213 707 €	215,99 %
F.C.T.V.A.	84 575 €	79 454 €	67 285 €	-15,32 %
Autres attributions et participations	847 356 €			
Dotations des autres collectivités <i>(chap. 15/16/17)</i>				
Dotation versée au titre de l'APA	12 685 349 €	11 937 450 €	12 619 202 €	5,71 %
Revenu de Solidarité Active	2 284 958 €	2 314 164 €	1 950 729 €	-15,70 %
TOTAL	90 427 556 €	89 207 337 €	90 193 089 €	1,11 %

2/ Les recettes fiscales : une évolution hétérogène

Fiscalité directe (chapitre 731)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2019
Taxe foncière sur les propriétés bâties	58 608 450 €	60 022 472 €	61 058 071 €	1,73%
FNGIR	7 724 377 €	7 724 377 €	7 724 377 €	0,00%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	7 221 403 €	7 905 203 €	7 803 245 €	-1,29%
Frais de gestion taxe foncière	6 203 159 €	6 542 105 €	6 628 974 €	1,33%
Fonds national de péréquation CVAE	508 917 €	464 456 €	546 253 €	17,61%
IFER	563 209 €	572 101 €	607 041 €	6,11%
Autres impôts locaux ou assimilés	251 265 €	132 050 €	58 252 €	-55,89%
TOTAL	81 080 780 €	83 362 764 €	84 426 213 €	1,28%

Evolution des principales dotations depuis 2015



Même si la part de la fiscalité directe (29,2%) peut paraître significative, il est important de rappeler que la réforme fiscale de 2010 visant à spécialiser les recettes selon le niveau de la collectivité, a vait déjà fortement réduit le pouvoir fiscal du département.

Le pouvoir de taux et d'assiette du Conseil départemental n'est maintenu que sur la taxe foncière, la quasi-totalité des départements ayant voté le taux plafond sur les droits de mutation, soit 4,5 %, depuis l'année 2014.

La réforme fiscale a toutefois fait perdre cette possibilité, une fraction de TVA étant, depuis le 1^{er} janvier 2021, affectée aux départements en remplacement de la TFPB.

La croissance de la taxe foncière (+ 1,73%) s'explique en grande partie par une croissance forfaitaire des bases, à hauteur de 1 %.

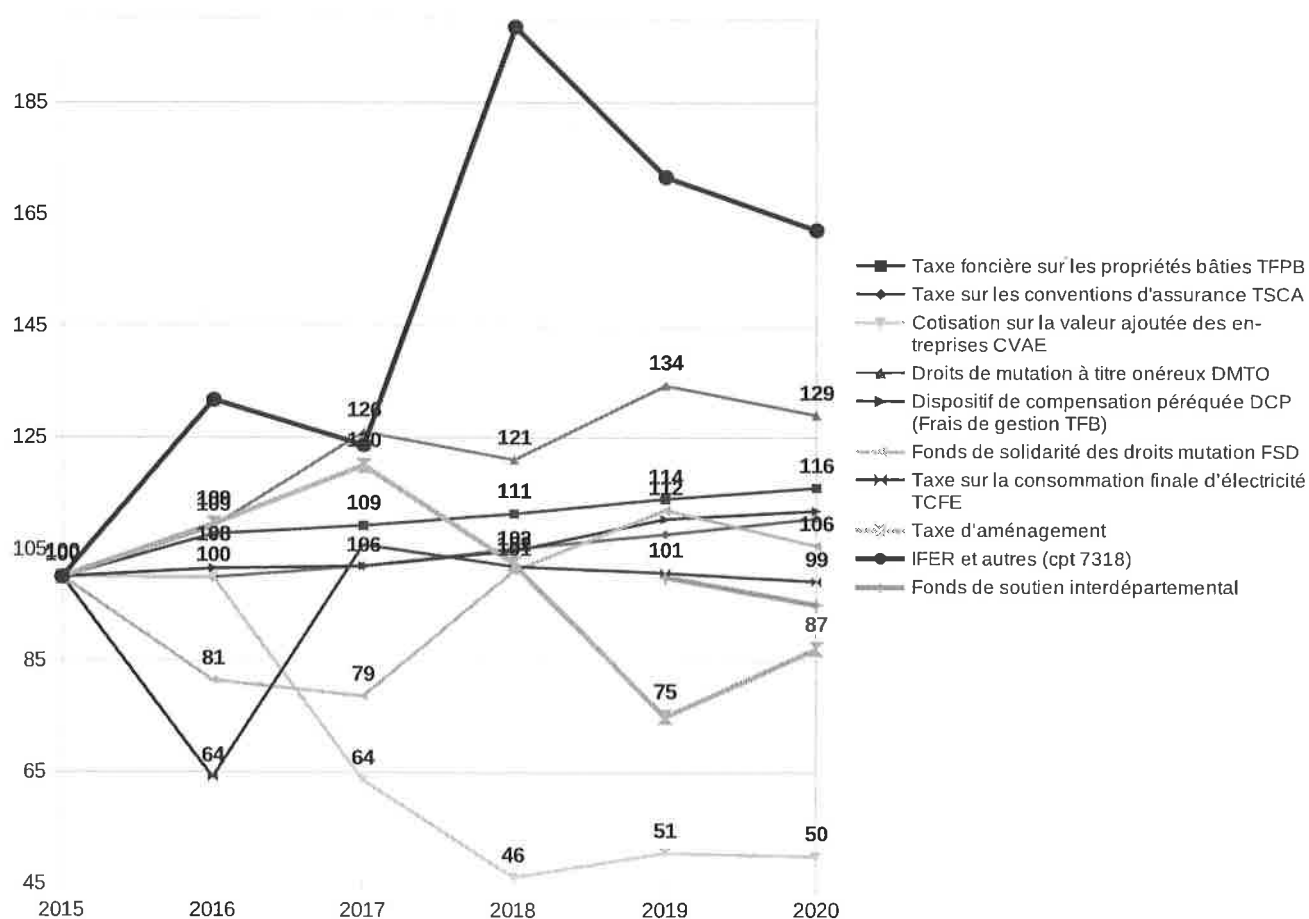
La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises connaît une baisse (-1,3%). Par ailleurs, la hausse du fonds national de péréquation de la CVAE + 15 % (63,9M€ vs 55,5M€ en 2019), se répercute sur le montant nivernais (+17,6%).

Les « autres impôts locaux et assimilés » sont exclusivement constitués du rôle supplémentaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Fiscalité indirecte (chapitre 73)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2019
TSCA et TICPE LRL	49 291 339 €	50 538 733 €	51 839 805 €	2,57%
TICPE RSA	17 035 422 €	17 035 422 €	17 035 422 €	0,00%
DMTO	16 755 181 €	18 646 882 €	17 905 413 €	-3,98%
Fonds de péréquation assis sur les DMTO	6 960 482 €	14 074 215 €	14 050 961 €	-0,17%
dont Fonds de soutien interdépartemental	0 €	6 347 449 €	6 030 897 €	-4,99%
dont Fonds de péréquation des DMTO	4 650 933 €	5 167 345 €	5 608 000 €	8,53%
dont Fonds de solidarité	2 309 549 €	2 559 421 €	2 412 065 €	-5,76%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	2 630 966 €	2 601 795 €	2 549 093 €	-2,03%
Taxe d'aménagement	768 849 €	563 332 €	653 565 €	16,02%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	46 890 €	42 089 €	37 322 €	-11,33%
TOTAL	93 519 813 €	103 525 805 €	104 071 582 €	0,53%

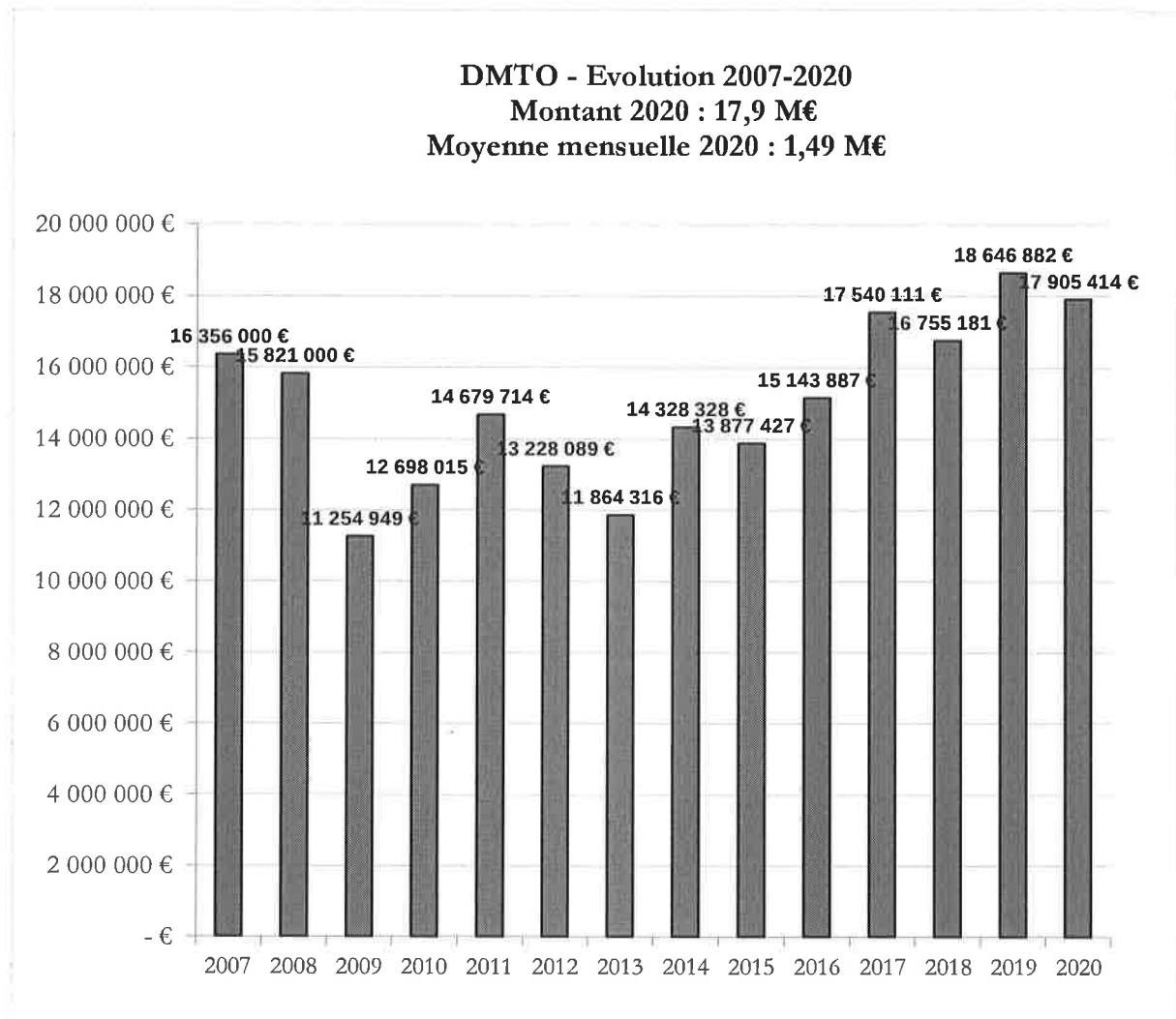
La TSCA/TICPE progresse de 2,57 %, la plupart des composantes évoluant à la hausse (art. 52 en compensation du transfert de la DDE, art. 53 du transfert du SDIS, et recette nouvelle de l'art. 77), avec une régularisation en janvier 2021 plus conséquente que celle perçue en 2020 (2,77M€ soit +4,9 % vs 2019). Les composantes relatives au transfert du RSA (TICPE), des agents techniques des collèges et de la voirie restant figées.

Evolution des principales recettes fiscales depuis 2015



3/Un repli modéré des DMTO

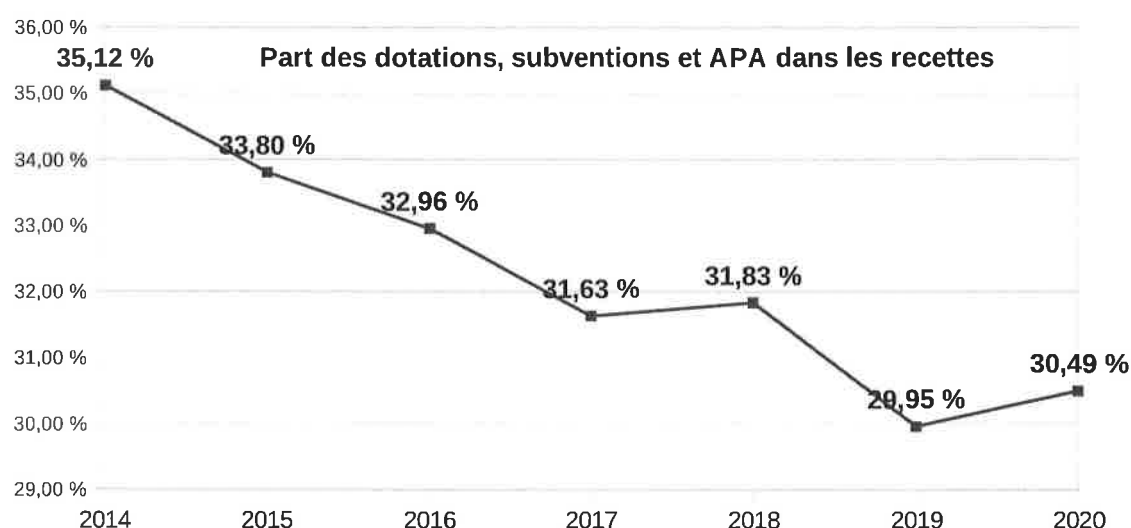
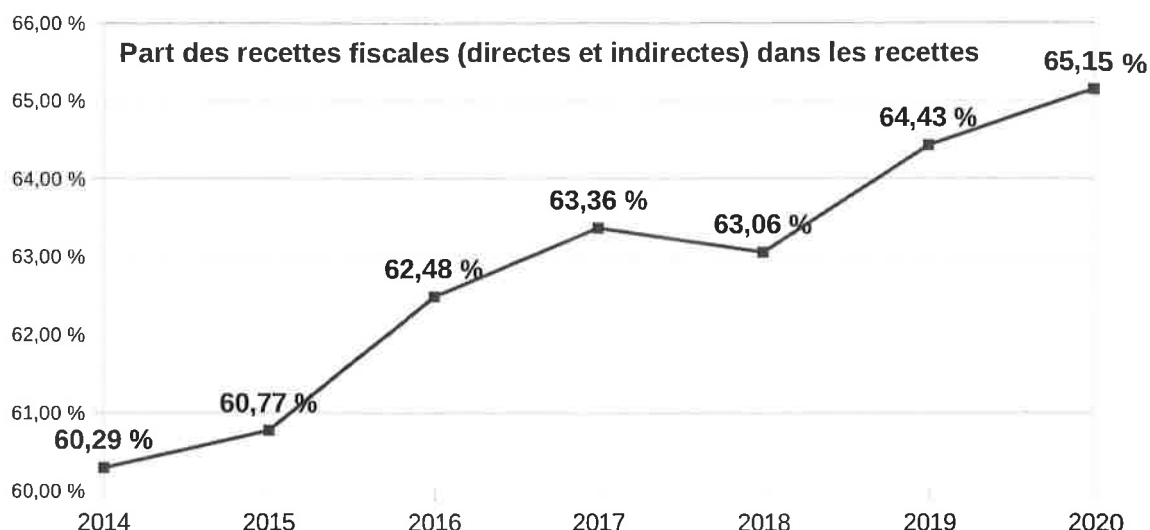
Les DMTO connaissent en 2020 une diminution de 3,98 %, après une forte progression en 2019 de 11 % (niveau historique). Malgré le recul, le montant perçu reste significativement supérieur aux recettes enregistrées ces dernières années.



Les fonds de péréquation assis sur les DMTO, connaissent une quasi- stabilité (- 0,17%). Le fonds de péréquation des DMTO a joué son rôle de redistribution au bénéfice du département (mobilisation de la réserve de 210 M€), permettant ainsi de compenser budgétairement la baisse du FSD et du FSID. Ce dernier est tributaire du potentiel financier de l'année précédente, en croissance pour le conseil Départemental de la Nièvre.

De plus, l'assiette constituée des DMTO perçus au niveau national en 2019 a progressé de 11 % (12 % dans la Nièvre), le fonds de péréquation a évolué en conséquence (1,6 Mrd).

La hausse de la taxe d'aménagement (+ 90 K€) est plus difficile à expliquer, néanmoins la croissance du nombre de dossiers de permis de construire déposés en 2019 fait probablement partie des origines de l'évolution.



4/ Les recettes attribuées pour financer les allocations individuelles de solidarité (AIS)

Recettes nouvelles	Montant attribué en 2014	Montant attribué en 2015	Montant attribué en 2016	Montant attribué en 2017	Montant attribué en 2018	Montant attribué en 2019	Montant attribué en 2020
Dispositif de Compensation Péréquée	5 923 695 €	5 925 829 €	6 015 389 €	6 042 082 €	6 203 159 €	6 542 105 €	6 628 065 €
Fonds de solidarité droits de mutation	3 245 991 €	2 284 016 €	1 860 402 €	1 796 326 €	2 309 549 €	2 559 421 €	2 412 065 €
Prélèvement fonds de solidarité droits de mutation	-984 739 €	-1 058 477 €	-1 000 450 €	-1 093 665 €	-1 273 324 €	-1 215 553 €	-1 333 176 €
Fonds de Soutien Interdépartemental						6 347 449 €	6 030 897 €
Prélèvement fonds de soutien interdépartemental						-353 255 €	
Solde	8 184 947 €	7 151 368 €	6 875 341 €	6 744 743 €	7 239 384 €	13 880 167 €	13 737 850 €
Evolution/N-1		-12,63 %	-3,86 %	-1,90 %	7,33 %	91,73 %	-1,03 %

Le prélèvement opéré sur les droits de mutation N-1 pour alimenter l'enveloppe du fonds de solidarité au niveau national et le fonds de soutien interdépartemental dépend du produit perçu (assiette des droits de mutation N-1).

Pour les départements contributeurs au fonds, le total de la contribution ne doit pas excéder 12 % du produit des DMTO. La répartition du fonds de solidarité est effectuée en fonction des restes à charge par habitant des AIS.

Le fonds de soutien interdépartemental est lui réparti en fonction du potentiel financier net par km² et de la densité de la population pour la première fraction (correspondant à 60 % de la dotation totale), en fonction du potentiel financier net et du revenu net par habitant pour la seconde fraction (40%). Le département de la Nièvre est éligible à ces deux fractions.

Les dispositifs de péréquation notamment horizontale ont diminué de 1 % en 2020, après une hausse en 2019 (+8,9 % hors FSID), réduisant de fait les inégalités de recettes entre territoires. Néanmoins des dispositifs tels que le plafonnement des prélèvements (dont bénéficient Paris, les Hauts-de-Seine et la métropole de Lyon) limitent considérablement les capacités péréquatrices des fonds.

III Une progression des investissements renforcée par la diminution des charges de remboursement d'emprunts

Chap.	Libellé	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	taux de réalisation	Écart ABS 2020 vs 2019	Écart 2020 vs 2019 %
018	REVENU SOLIDARITÉ ACTIVE	33 149 €	77 500 €	52 500 €	67,74 %	19 351 €	58,38 %
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	0 €	1 000 000 €	0 €	0,00 %	0 €	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		341 541 €	341 541 €	100,00 %	341 541 €	
109	CRÉATION CITE MUSÉALE C-CHINON	566 122 €	2 056 259 €	353 131 €	17,17 %	-212 991 €	-37,62 %
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	16 480 215 €	15 105 574 €	14 386 819 €	95,24 %	-2 093 396 €	-12,70 %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	951 832 €	1 626 406 €	1 218 476 €	74,92 %	266 644 €	28,01 %
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	9 125 101 €	13 940 731 €	12 669 202 €	90,88 %	3 544 101 €	38,84 %
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 395 590 €	3 661 793 €	3 592 039 €	98,10 %	1 196 449 €	49,94 %
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 879 792 €	10 217 196 €	10 658 004 €	104,31 %	-2 221 788 €	-17,25 %
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 879 €	7 500 €	203 005 €	2706,73 %	198 126 €	4060,79 %
	Total	42 436 680 €	48 034 500 €	43 474 717 €	90,5%	1 038 037 €	2,45 %
	Total hors dette	25 956 465 €	32 928 926 €	29 087 897 €	88,3%	3 131 432 €	12,06 %

1/ Une hausse de 12 % des investissements hors dette

Le montant des investissements s'élève à 29 M€, en hausse de 12 % par rapport au réalisé 2019. La progression s'explique notamment par :

- le versement de la participation financière aux travaux de mise à 2x2 voies de la RN7 sur la portion Saint Pierre-le-Moûtier/Chantenay St Imbert (1,65 M€) ;
- le financement des opérations portées par les communautés d'agglomération et de communes de la Nièvre (+ 0,55 M€) ;
- la modernisation des systèmes d'informations et des moyens numériques intensifiée par la mise en place généralisée du télétravail (+ 0,5 M€).

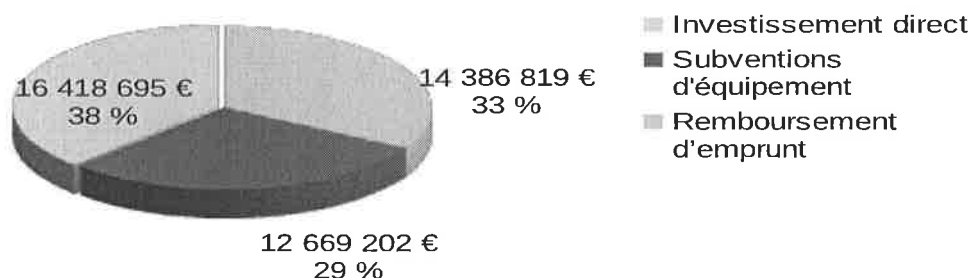
Par rapport au budget primitif 2020, le taux d'exécution de 83 % s'explique par trois motifs :

- le début des travaux de la cité muséale de Château-Chinon a été reporté à septembre, mobilisant ainsi moins de crédits qu'attendu sur l'année 2020 ;
- en ce qui concerne les immobilisations incorporelles et corporelles, le report d'un volume conséquent d'achats de logiciels, ainsi que l'acquisition de matériels informatiques nécessaire à la protection informatique des collèges, dont le déploiement sera différé en 2021.
- enfin il faut noter l'absence de sollicitation de la ligne dévolue aux dépenses imprévues (1 M€).

Les investissements sont composés des dépenses d'investissement direct (37,8%), des subventions d'équipement versées (29,1%) et du remboursement en capital de la dette (33,1%).

Répartition des dépenses d'investissement

Année 2020

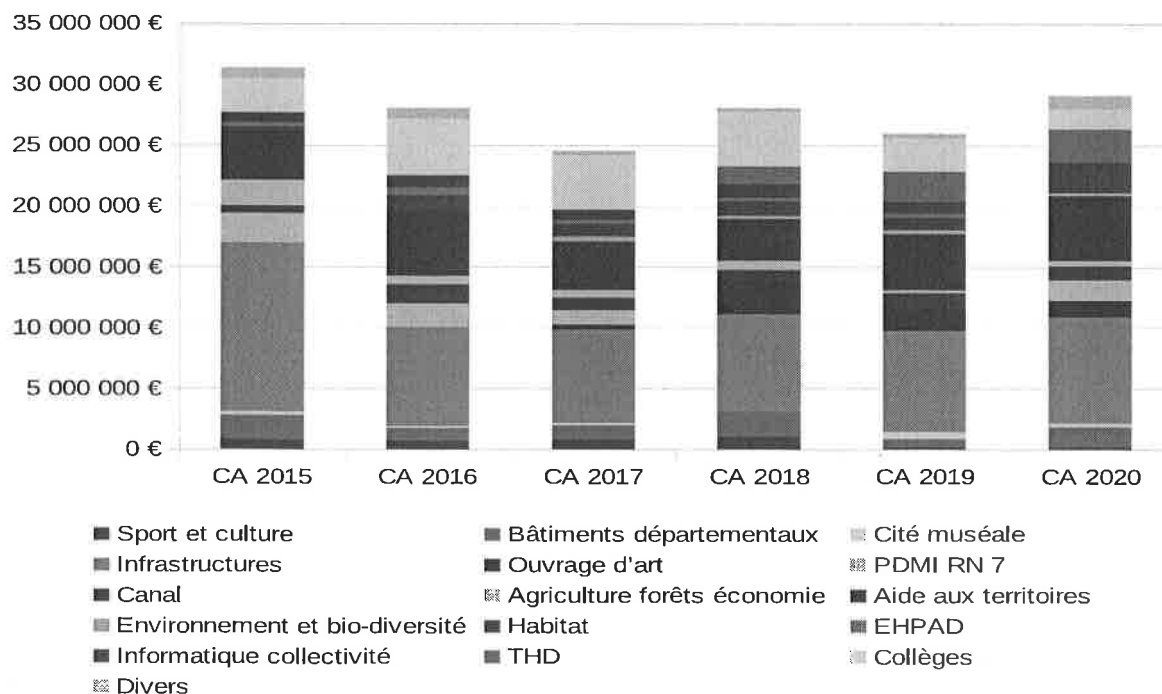


La nette hausse en proportion des subventions d'équipement (de 21,5 % en 2019 à 29,1%) s'explique donc par :

- la mobilisation des financements dans le cadre du CPER-RN7, et la contribution du budget principal aux études sur le Nouvel Établissement à la Protection de l'Enfance (624 k€) ;
- mais également, par les aides versées aux territoires rythmées par l'avancement des travaux des opérations financées au titre des contrats cadres de partenariat et du contrat d'agglomération ;
- ainsi que l'accélération du déploiement du très haut débit (+ 200 k€ versé en 2020 vs 2019).

2/ Les investissements réalisés en 2020 : 29 M€

Dépenses d'investissement hors dettes 2015-2020

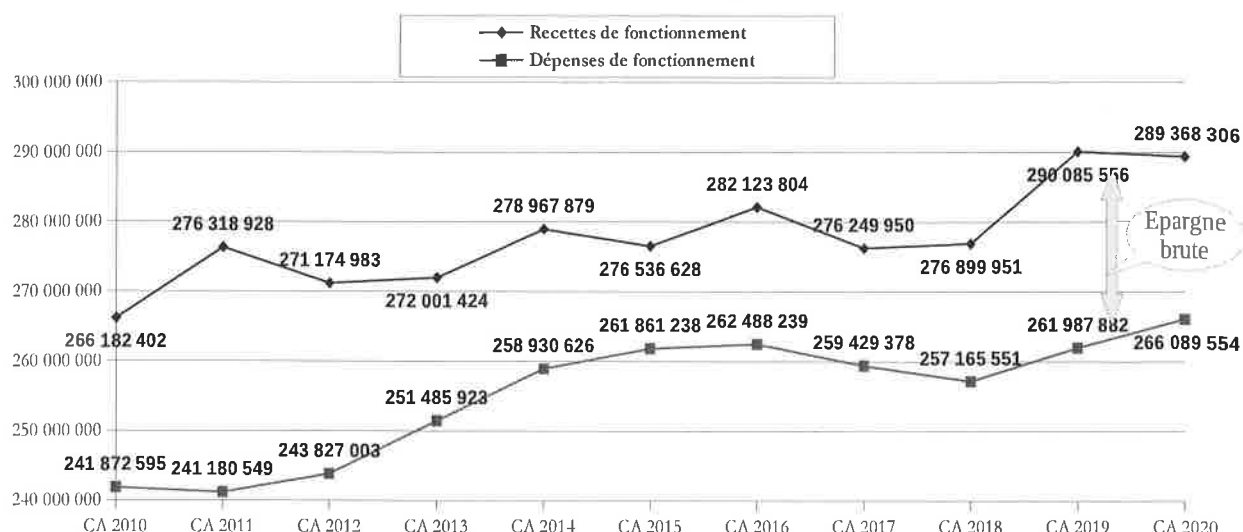


- En matière d'investissement direct (16,4 M€), les opérations à souligner sont :
 - les travaux de renforcement de la voirie départementale : 8,4 M€. Ils se composent d'études pour 0,2 M€, de 8,2 M€ de travaux (dont 0,7 M€ au titre de la sécurité routière et de la signalisation), de 0,56 M€ pour le renouvellement du matériel technique et de transport, sont en augmentation d' 0,4 M€ par rapport à 2019 (7,8 M€);
 - les travaux et l'équipement dans les collèges : 1,7 M€, composés de 1,3 M€ de travaux d'amélioration, de 0,2 M€ de travaux urgents, de 0,2 M€ d'équipements informatiques notamment. Ils sont en baisse de 1,2 M€, dont 0,75 M€ du fait de l'achèvement des travaux du collège de la Charité-sur-Loire (15 k€ en 2020 vs. 0,75 M€ en 2019) ;
 - les travaux sur les ouvrages d'art : 1,5 M€, stables par rapport à 2019 (1,8 M€) malgré la fin des travaux de réfection du pont de Fourchambault (1,2 M€ mandatés en 2019) ;
 - les acquisitions de matériels et logiciels informatiques, et travaux sur les réseaux informatiques : 1,25 M€, en hausse de 68 % (0,74 M€ en 2019) ;
 - les travaux sur le canal, cofinancés par la région : 1,158 M€ ;
 - les travaux d'amélioration des bâtiments départementaux : 1 M€, dont 138 k€ pour la réfection de l'UTAMS de Corbigny, en hausse par rapport à 2019 (0,7 M€) ;
 - les études sur la Cité Muséale : 0,35 M€, ainsi que des aménagements nécessaires dans le cadre du déménagement.

- En matière d'investissements indirects (12,7 M€), les subventions d'équipements versées sont en augmentation de 39 % soit + 3,5 M€, et ont porté sur les programmes suivants :
 - plan de déploiement du Très Haut Débit 2,5 M€ (2,5 M € en 2019) ;
 - dotation cantonale d'équipement : 2,2 M€
 - participation à la mise à 2x2 voies de l'ex RN7 : 1,65 M€ en 2020, aucun versement n'a été réalisé durant l'année précédente ;
 - contrat d'agglomération de Nevers : 1,4 M€ dont 0,14 M€ pour l'entretien et la rénovation des digues de Loire (1,15 M€ en 2019) ;
 - aides à l'habitat (public et privé) : 1,07 M€, dont 0,38 M€ au titre de la précarité énergétique ;
 - contrats cadres de partenariat (aides aux territoires) : 1,24 M€ (0,94 M€ en 2019) ;
 - subvention d'équipement au SDIS : 0,3 M€ ;
 - la contribution du budget principal aux frais d'études de la NEPE, dont les dépenses sont comptabilisées sur le budget annexe de la MADEF : 0,64 M€

IV Une maîtrise de l'endettement malgré la dégradation de l'épargne et l'accroissement des investissements

Effet de ciseau en fonctionnement - Epargne brute



1/ La baisse de l'épargne

L'effet ciseau en fonctionnement a connu son paroxysme en 2015, avec un taux d'épargne brute réduit à 5,3 %. Il s'est desserré en 2016 sous l'effet de l'augmentation de taux sur la taxe foncière bâtie, puis s'est resserré à nouveau avec la réduction de la dotation globale de fonctionnement.

La maîtrise deux années de suite des dépenses de fonctionnement a permis de reconstituer une épargne brute avoisinant les 7 % en 2017-2018. Les recettes exceptionnelles de 2019 ont contribué au rétablissement de cette épargne brute et de retrouver le niveau de 2011-2012 aux alentours de 10 %. L'augmentation subie des dépenses de fonctionnement conjugué à la légère baisse des recettes impact à la baisse le taux d'épargne qui représente en 2020, 8 % des recettes de fonctionnement.

L'épargne brute sert à déterminer la capacité de désendettement qui se mesure en années. Cette durée est calculée d'après le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, ce qui revient à simuler le nombre d'années nécessaires au remboursement de l'intégralité du capital si l'épargne était consacrée entièrement à ce désendettement. Cet indicateur s'élève à 9,7 ans au CA 2020, soit 1,7 ans de plus qu'en 2019, la moyenne des départements ruraux étant de 5 ans. Ce ratio est néanmoins à utiliser avec prudence, car il compare un indicateur de stock stable (encours de dette) avec un indicateur de flux volatile (épargne).

L'épargne réellement disponible pour couvrir les dépenses d'investissement est l'épargne nette. Celle-ci est égale à l'épargne brute, de laquelle sont déduits les frais de remboursement de la dette en capital. Cet indicateur a décliné significativement en 2020, pour atteindre 8,9 M€ qui sont venus alimenter le financement des dépenses d'investissement. Bien qu'inférieur au montant 2019, ce niveau confirme la tendance au rétablissement constatée depuis 2015.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Écart 2020 vs 2019 %
Recettes de fonctionnement	282 123 804	276 249 950	276 899 951	290 085 556	289 368 306	-0,25 %
Dépenses de fonctionnement	262 488 239	259 429 378	257 165 551	261 987 882	266 089 554	1,57 %
Epargne brute	19 635 564	16 820 572	19 734 401	28 097 674	23 278 752	-17,15 %
Remboursement du capital de la dette	15 723 369	15 644 553	16 430 473	16 478 999	14 383 524	-12,72 %
Epargne nette	3 912 195	1 176 019	3 303 928	11 618 675	8 895 228	-23,44 %

Aux côtés de l'autofinancement, les cofinancements, participations et autres recettes propres d'investissement alimentent le financement de l'investissement.

2/ Les recettes propres d'investissement sont en hausse :

Les recettes propres sont versées par des structures en cofinancement de projets structurants ou versées par l'État au titre des dotations d'investissement.

Les recettes propres d'investissement en 2020 s'élèvent à 8,2 M€ soit une hausse de 2% par rapport à 2019. Les principales recettes propres sont détaillées ci-dessous.

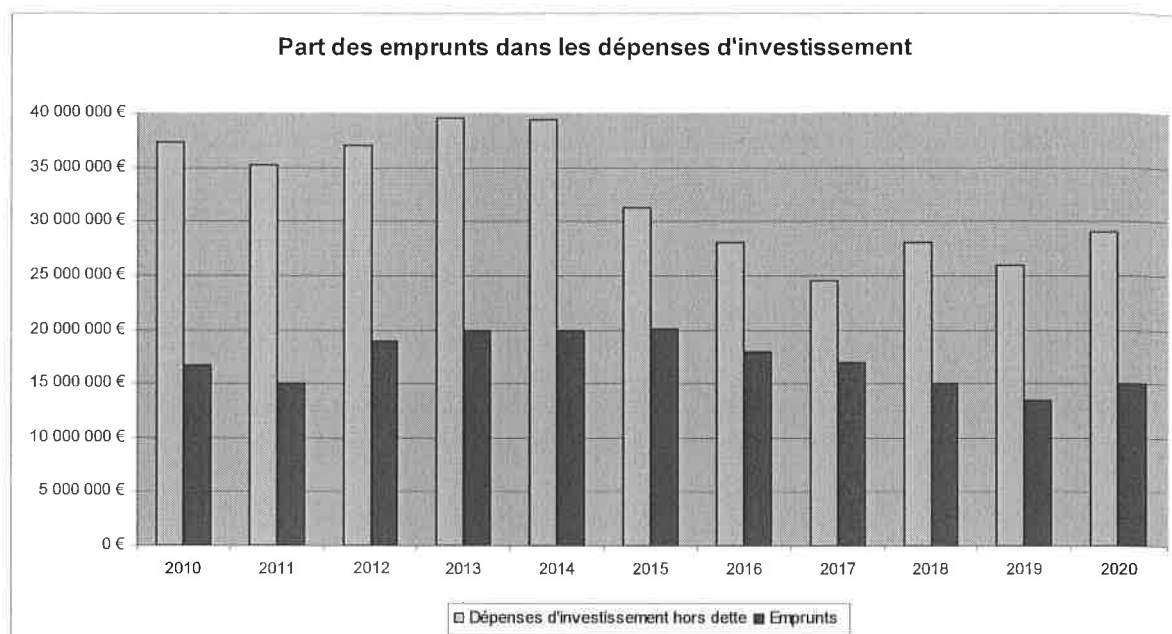
Le principal mouvement qui impacte les recettes d'investissement sur l'exercice concerne l'avance sur les produits de DMTO, versée par l'État pour un montant de 1,4 M€ afin de compenser la diminution des recettes liées à la crise, et plus spécifiquement au confinement qui a eu un effet de report sur les transactions immobilières.

La DSID perçue pour le financement des travaux de rénovation des bâtiments et ouvrages départementaux s'élève à 890 k€ (dont 146,8 k€ comptabilisés sur le budget principal.)

La baisse apparente seulement, de la subvention de la Région au Canal du Nivernais provient de la perception en 2019 des soldes des programmes d'investissement réalisés pour les années antérieures (2015 :118 500€, 2017 : 450 000 € et 2018 : 450 000 €).

	2019	2020
Fonds de compensation pour la TVA	2 725 661 €	2 080 262 €
Dotation d'équipement des collèges	1 272 326 €	1 271 856 €
Dotation globale d'équipement/Dotation de soutien à l'investissement des Départements	963 042 €	768 058 €
Produits des amendes radars	715 160 €	718 299 €
Autres subventions :		
Avance remboursable Droits de Mutation		1 405 149 €
Canal du nivernais : subvention région	1 318 862 €	750 000 €
Cité Muséale de Château-Chinon	27 300 €	492 021 €
Travaux d'amélioration des collèges		297 410 €
Bibliothèque numérique de référence	181 816 €	93 465 €
Archives recettes	72 678 €	
Salle sport et plateau de Varzy	69 888 €	
Réfection du pont de Fourchambault	562 326 €	59 594 €
Amélioration des bâtiments		48 529 €
Ouvrages d'Art		35 762 €
Fonds de développement pays	31 900 €	
Réfection du pont de la veille Loire à Decize		18 804 €
Plan numérique éducatif	6 808 €	14 934 €
Fonds de soutien CDA	13 958 €	
Archives valorisation des fonds	13 500 €	
Divers	76 836 €	157 635 €
TOTAL	8 052 061 €	8 211 778 €

3/ Un recours à l'emprunt limité à 15 M€

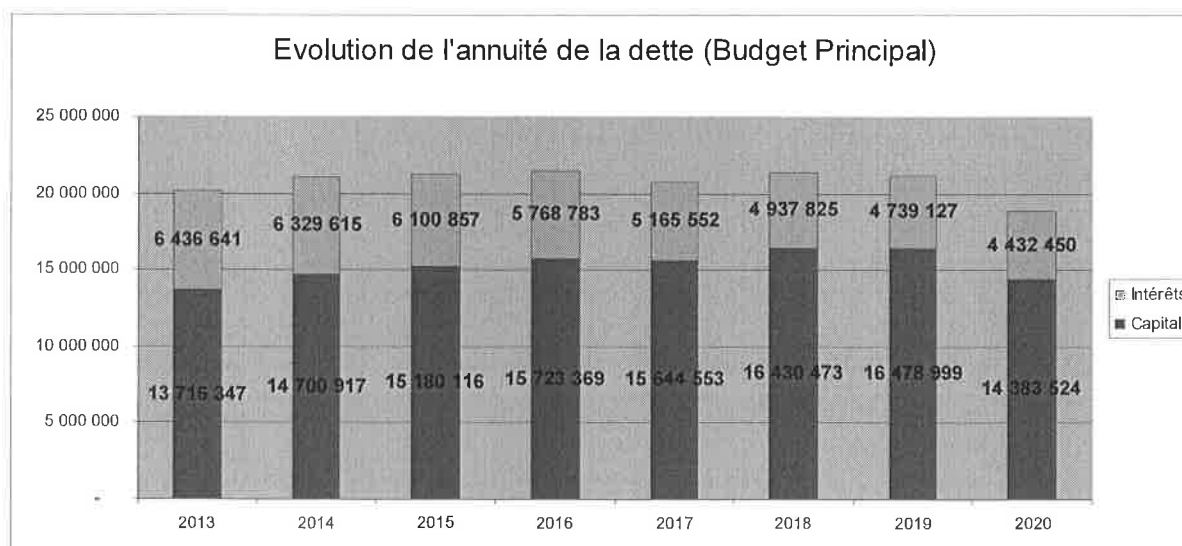


Le recours à l'emprunt a été limité en 2020 à 15 M€, malgré la dégradation de l'épargne et l'accroissement des investissements. Cette mobilisation reste néanmoins inférieure au montant annuel moyen de l'emprunt de 2010 à 2019 s'établissant à 17,2 M€.

Pour les budgets annexes, un emprunt nouveau de 2,6 M€ a permis de financer les investissements de mise en sécurité du circuit de Magny-Cours (0,8 M€ en 2019).

Les investissements 2020 sur le budget principal ont été financés à 51,6% par l'emprunt contre 52 % en 2019.

4/ La charge de la dette est en baisse : -11,3 %



Le niveau de l'annuité totale en 2020 pour le budget principal baisse de 11,3%. Elle représente 18,8 M€ répartis en 14,4 M€ de capital et 4,4 M€ d'intérêts. La baisse significative de la charge de la dette (-2,4 M€) provient majoritairement du remboursement en capital (-2,1 M€) conséquence de la diminution de l'encours de dette de la collectivité.

L'évolution de la charge d'intérêts (- 0,3 M€) est permise conjointement par le maintien sur la durée de taux d'intérêt bas, par une part plus importante de prêts à taux variable dans l'encours, et par le contexte des marchés bancaires actuel qui favorise des taux bas pour les nouveaux emprunts, et ce malgré les conséquences économiques de la crise sanitaire mondiale.

L'emprunt total (budget principal et budget annexe de Magny-Cours) s'élève en 2020 à 20,7 M€, en baisse par rapport à 2019 (- 2,4 M€). L'annuité est portée à 91 % par le budget principal.

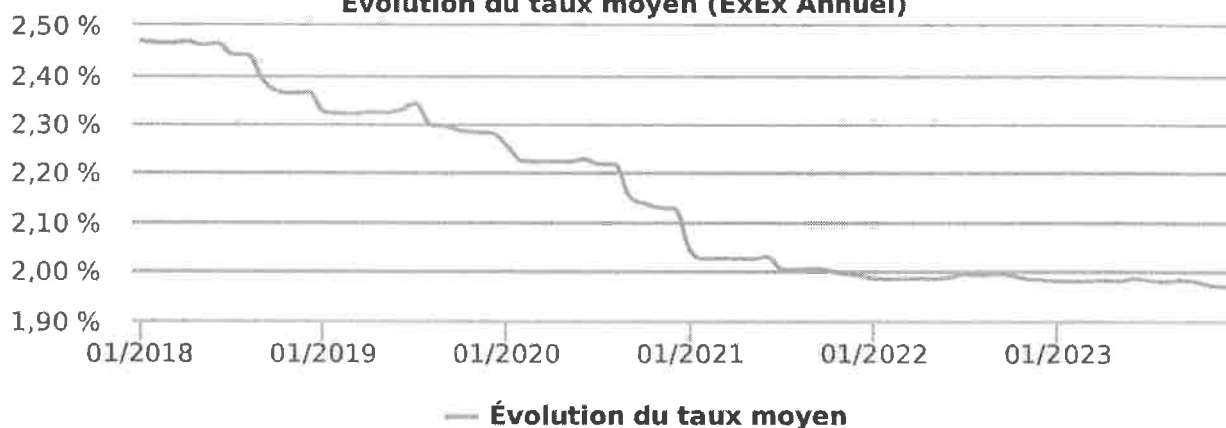
ÉVOLUTION DE L'ANNUITÉ DE LA DETTE (TOUS BUDGETS)

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Capital	14 320 011 €	14 719 688 €	16 114 010 €	16 792 786 €	16 862 799 €	18 381 203 €	17 814 346 €	15 782 521 €	-11,41 %
Intérêts	6 786 907 €	6 900 836 €	6 680 118 €	6 439 077 €	5 837 584 €	5 549 926 €	5 222 720 €	4 883 817 €	-6,49 %
Annuités de la dette	21 106 918 €	21 620 524 €	22 794 127 €	23 231 863 €	22 700 383 €	23 931 129 €	23 037 065 €	20 666 337 €	-10,29 %

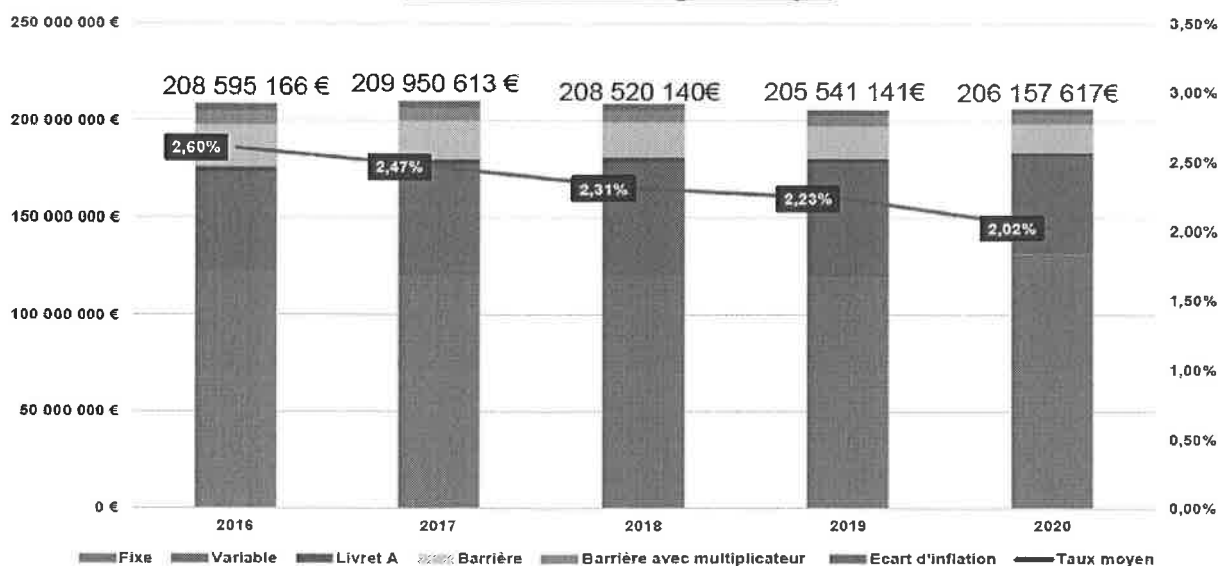
Sur le budget principal, l'annuité représente 6,08% des dépenses totales de l'année 2020, taux en baisse par rapport au ratio observé depuis 2015 (compris entre 6,9 % et 7,8 %).

La gestion de la dette en 2020 comprend la gestion de 75 emprunts à un taux moyen de 2,02 % contre 2,23 % en 2019 et 2,31 % en 2018.

Évolution du taux moyen (ExEx Annuel)



Encours de dette Budget Principal

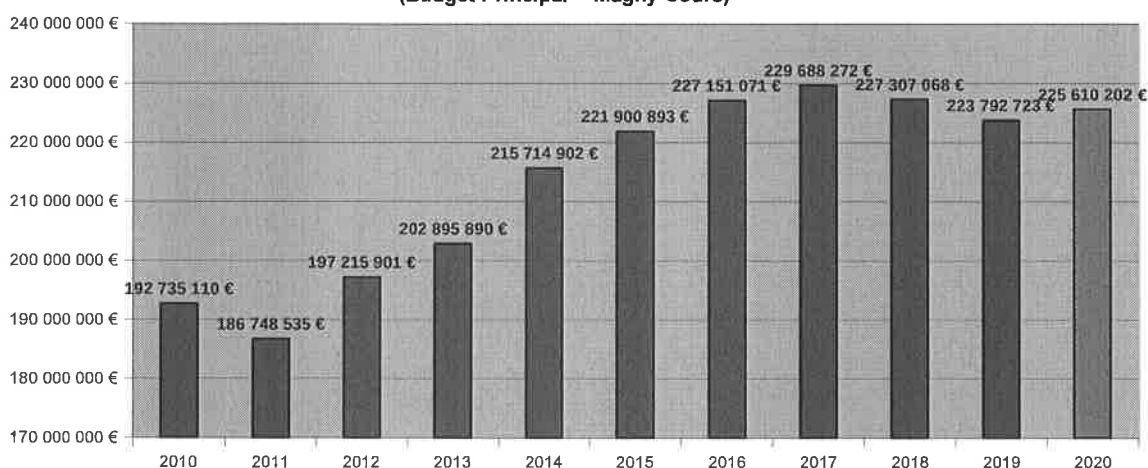


*L'échelle de gauche permet de mesurer le CRD ; celle de droite d'échelonner le niveau du taux moyen.

Le volume du stock de dette au 31/12 a progressé cette année, (+ 0,8 % par rapport à 2019), stoppant une dynamique inverse depuis 2017, pour atteindre 225,6 M€. Ce volume comprend les emprunts nouveaux mobilisés pour couvrir le financement des dépenses d'investissement en 2020 à hauteur de 15 M€ sur le budget principal et 2,6 M€ sur le budget annexe de Magny-Cours.

Encours au 31/12 (tous budgets)		
2010	192 735 110 €	
2011	186 748 535 €	-3,11 %
2012	197 215 901 €	5,61 %
2013	202 895 890 €	2,88 %
2014	215 714 902 €	6,32 %
2015	221 900 893 €	2,87 %
2016	227 151 071 €	2,37 %
2017	229 688 272 €	1,12 %
2018	227 307 068 €	-1,04 %
2019	223 792 723 €	-1,55 %
2020	225 610 202 €	0,81 %

Evolution de l'encours de dette en €
(Budget Principal + Magny-Cours)



Le tableau suivant dresse la liste des emprunts ayant fait l'objet de mouvements dans les comptes 16 « emprunts et dettes » ainsi que leurs caractéristiques.

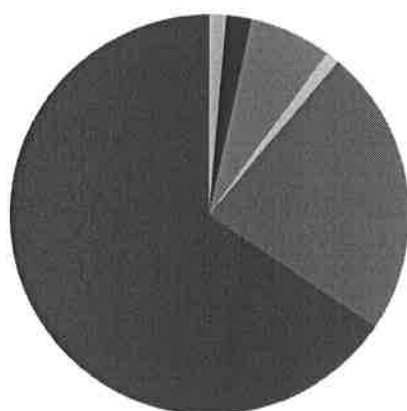
Date signature	Banque	Budget	Montant du prêt	Taux	Débloqué des fonds
17/05/2019	BANQUE POSTALE	Principal	8M€	Euribor 12 + 0,32% avec phase de mobilisation jusqu'au 31/01/2020	5,5M€ le 27/12/2019 (exercice 2019) 2,5M€ le 20/01/2020 (exercice 2020)
23/07/2020	BANQUE POSTALE	Principal	8,5M€	Taux fixe 0,68%	28/08/2020
23/07/2020	BANQUE POSTALE	Magny-Cours	1,3M€	Taux fixe 0,68%	28/08/2020
23/07/2020	CRÉDIT AGRICOLE	Principal	6M€	Taux fixe 0,66%	600 K€ le 20/09/2020 2,91M€ le 29/12/2020 2,49M€ le 29/01/2021 (exercice 2021)
23/07/2020	CRÉDIT AGRICOLE	Magny-Cours	1,3M€	Taux fixe 0,66%	130 K€ le 09/10/2020 1,17M€ le 29/12/2020
30/07/2020	BANQUE DES TERRITOIRES Prêt bâtiments éducatifs	Principal	490K€	Taux fixe 0,56%	30/10/2020

Les taux fixe obtenus pour les emprunts nouveaux 2020 sont très inférieurs à ceux contractés en 2019 (taux fixes entre 0,56 % et 0,68 % contre 1,16 % en 2019).

Le Département s'est attaché en 2020 comme en 2019 à tirer profit des opportunités de taux relativement bas du marché, justifiant le recours aux prêts à taux fixe cette année.

La dette du département présente un profil peu risqué. 66 % de la dette est à taux fixe, et 24 % à taux variable. Enfin, 8,7 % sont à taux structurés mais ne présentent pas de risque spécifique. Afin de rendre la dette moins rigide, les nouveaux emprunts sont contractés à taux variable dès lors que les propositions sont conformes aux conditions de marché.

Encours de dette au 31/12/2020 (Budget Principal + Magny Cours) par type de risque



- Fixe
- Variable
- Livret A
- Barrière
- Barrière avec multiplicateur
- Écart d'inflation

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	148 084 829 €	65,64 %	2,41 %
Variable	52 507 586 €	23,27 %	0,26 %
Livret A	2 418 841 €	1,07 %	0,90 %
Barrière	14 850 067 €	6,58 %	3,82 %
Barrière avec multiplicateur	4 742 150 €	2,10 %	3,91 %
Écart d'inflation	3 006 728 €	1,33 %	5,16 %
Ensemble des risques	225 610 202 €	100,00 %	2,05 %

La diversification du stock de dette est recherchée également sur l'origine des prêteurs que sur la structure des produits afin d'optimiser les coûts et d'obtenir de meilleures offres bancaires.

Répartition de l'encours par prêteur au 31/12/20
(Budget Principal + Magny Cours)

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	70 484 884,88 EUR	31,24 %
SaarLB	26 501 058,84 EUR	11,75 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	21 112 362,54 EUR	9,36 %
SOCIETE GENERALE	16 884 576,67 EUR	7,48 %
CREDIT MUTUEL	16 665 909,66 EUR	7,39 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 510 919,93 EUR	6,87 %
CREDIT AGRICOLE	15 329 771,25 EUR	6,80 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	14 500 000,00 EUR	6,43 %
CAISSE D'EPARGNE	13 609 601,13 EUR	6,03 %
BANQUE POSTALE	8 500 000,00 EUR	3,76 %
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	6 511 117,00 EUR	2,89 %
Ensemble des prêteurs	225 610 201,90 EUR	100 %

V Présentation du budget consolidé : hausse des dépenses de fonctionnement de 1,41 % et des investissements de 10 %

Pour compléter l'analyse des comptes 2020, il convient d'évoquer l'activité des quatre budgets annexes : la Maison départementale de l'enfance et de la famille (MADEF), le laboratoire départemental, le circuit de Magny-Cours, et Nièvre Travaux et Matériels. La consolidation des dépenses de tous les budgets après neutralisation des contributions versées par le budget principal aux budgets du laboratoire départemental et du circuit de Magny-Cours conduit à un total de dépenses de 321,2 M€, en hausse de + 2,7%.

Total dépenses 2015	318 749 300 €		
Total dépenses 2016	313 877 224 €	-4 872 076 €	-1,5%
Total dépenses 2017	310 289 090 €	-3 588 134 €	-1,1%
Total dépenses 2018	312 077 244 €	1 788 154 €	0,6%
Total dépenses 2019	312 798 673 €	721 429 €	0,2%
Total dépenses 2020	321 179 145 €	8 380 472 €	2,7%

DÉPENSES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	CA 2019	CA 2020	%	CA 2019	CA 2020	%
Budget principal	250 338 075 €	255 433 468 €	2,04 %	42 436 680 €	43 474 717 €	2,45%
MADEF	4 644 407 €	4 600 858 €	-0,94 %	170 177 €	2 141 489 €	1 158,39%
Laboratoire	2 342 226 €	2 713 822 €	15,87 %	36 038 €	238 208 €	561,00%
Site de Magny-Cours	1 550 915 €	1 359 089 €	-12,37 %	2 864 066 €	4 342 775 €	51,63%
Nièvre Travaux Matériels	7 865 803 €	6 396 227 €	-18,68 %	550 288 €	478 491 €	-13,05%
TOTAL	266 741 425 €	270 503 465 €	1,41 %	46 057 248 €	50 675 679 €	10,03 %

Les dépenses consolidées suivent les mêmes tendances que les dépenses du budget principal.

Si les dépenses de fonctionnement augmentent de manière modérée (+1,4%) sous l'influence du budget principal, les dépenses d'investissement augmentent de manière significative (+10%), liée principalement aux travaux de sécurité et de mise aux normes engagés sur le site de Magny-Cours pour 2,8 M€, mais aussi aux études et travaux de construction du nouvel établissement pour la protection de l'enfance, comptabilisées au budget annexe de la MADEF pour un montant de 2,1 M€ en 2020.

Le Laboratoire départemental d'Analyses et de Conseils de la Nièvre effectue l'analyse des tests de dépistage PCR depuis le 17 août, à la suite d'une convention établie avec le laboratoire Evorial et le centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (CHAN).

L'achat de kit de réceptifs et divers matériels d'analyses (éprouvettes, pipettes...) pour un montant de 235 K€, ainsi que l'acquisition de machines Kingfisher (88 K€) destinées à réaliser des tests PCR pour le dépistage de la Covid, activité qui a connu une forte accélération face à l'évolution de la pandémie.

A l'inverse concernant NTM, la baisse d'activité engendrée par le premier confinement s'est traduite par un recul des dépenses de fonctionnement.

Les mouvements financiers du budget principal (comptabilisés au chapitre 65 et 011) au profit des budgets annexes sont les suivants :

Contribution aux budgets annexes	CA 2019	CA 2020	Évolution 2019/2020
MADEF	4 857 538 €	4 629 904 €	-4,69 %
Laboratoire	462 246 €	0 €	-100,00 %
Site de Magny-Cours	2 305 720 €	2 481 494 €	7,62 %
Nièvre Travaux Matériels	4 024 304 €	3 544 688 €	-11,92 %
	11 649 807 €	10 656 086 €	-8,53 %

La participation du budget principal aux budgets annexes est en baisse en 2020. Les variations observées proviennent :

- de la baisse de la dotation attribuée à la MADEF du fait de la diminution des frais de personnel en 2019, régularisée en 2020 ;
- l'absence de contribution versée au Laboratoire pour l'exercice 2020, du fait de la clôture du budget annexe à la fin de l'année, le déficit généré par l'activité (106 K€) sera réintégré dans les résultats du budget principal.
Les recettes engendrées par l'analyse des tests de dépistage COVID, cumulé à une optimisation de gestion et un plan de maîtrise des coûts ont permis de diminuer drastiquement le déséquilibre de la section d'exploitation (462 K€ en 2019, pour mémoire 695 K€ en 2018) ;
- de la diminution de l'activité NTM dans un contexte de crise sanitaire (recettes 2020 6,4M€ vs 7,9M€ en 2019) ;
- de l'augmentation de la contribution au budget de Magny-Cours, qui s'explique par la hausse des dotations aux amortissements (+ 190 K€), liée à la mise en service progressive des investissements effectués en 2018 et 2019.
Les travaux d'investissement 2020 de sécurité et de mise aux normes ont été financés par l'obtention de subvention de DSID d'un montant de 864,9 K€ (455K€ reçu en 2020) accordée par la Préfecture, ainsi que la contraction d'un emprunt de 2,6 M€.

VI Le résultat global à reporter en 2020

• Budget principal :

Budget Principal	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	43 474 716,78	23 211 777,56	266 089 554,30	289 368 306,45
Mouvements d'ordre	8 632 792,74	13 469 848,19	13 099 539,37	8 262 483,92
Total	52 107 509,52	36 681 625,75	279 189 093,67	297 630 790,37
Résultat de l'exercice	-15 425 883,77		18 441 696,70	
	3 015 812,93			
Résultat antérieur	13 631 301,03	15 724 422,16		18 330 495,74
	65 738 810,55	52 406 047,91	279 189 093,67	315 961 286,11
Résultat global	-13 332 762,64		36 772 192,44	
	23 439 429,80			
report	1 889 821,87	720 241,20		
Total compris report	67 628 632,42	53 126 289,11	279 189 093,67	315 961 286,11
Résultat final	-14 502 343,31		36 772 192,44	
	22 269 849,13			

Le solde des dépenses et recettes de l'exercice 2020 après intégration des résultats 2019 s'élève à 22 269 849,13 €.

Ce résultat constitue une recette certaine qu'il est proposé d'intégrer dès le budget primitif 2021. Pour cette raison nous proposons d'affecter et de reprendre en totalité les résultats 2020 y compris les reports au budget primitif 2021, cette concomitance des votes du budget et du compte administratif améliorant la prévision et la sincérité budgétaires.

• Budget annexe du laboratoire départemental

Laboratoire	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	238 208,27	0,00	2 713 822,37	2 687 625,73
Mouvements d'ordre	48 132,00	127 812,14	127 812,14	48 132,00
Total	286 340,27	127 812,14	2 841 634,51	2 735 757,73
Résultat de l'exercice	-158 528,13		-105 876,78	
	-264 404,91			
Résultat antérieur		157 443,05		
	286 340,27	285 255,19	2 841 634,51	2 735 757,73
Résultat global	-1 085,08		-105 876,78	
	-106 961,86			
report				
Total compris report	286 340,27	285 255,19	2 841 634,51	2 735 757,73
Résultat final	-1 085,08		-105 876,78	
	-106 961,86			

Conformément à la délibération n°2 adoptée lors de la session du conseil Départemental en date du 23/11/2020, le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Conseils de la Nièvre sera clos au 31/12/2020.

Le solde des dépenses et recettes de l'exercice 2020 après intégration des résultats 2019 s'élève à - 106 961,86 €. Ce résultat sera réintégré au budget principal dès le budget primitif 2021.

- Budget annexe de Magny-Cours

Magny-Cours	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	4 342 774,99	3 054 511,07	1 359 089,31	3 123 335,31
Mouvements d'ordre	379 884,00	2 144 130,00	2 126 253,00	362 007,00
Total	4 722 658,99	5 198 641,07	3 485 342,31	3 485 342,31
Résultat de l'exercice	475 982,08		0,00	
	475 982,08			
Résultat antérieur		71 149,53		
	4 722 658,99	5 269 790,60	3 485 342,31	3 485 342,31
Résultat global	547 131,61		0,00	
	547 131,61			
report	788 662,24	410 388,93		
Total compris report	5 511 321,23	5 680 179,53	3 485 342,31	3 485 342,31
Résultat final	168 858,30		0,00	
	168 858,30			

- Budget annexe de la MADEF

MADEF	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	2 141 488,55	1 271 267,03	4 600 858,15	4 686 223,68
Mouvements d'ordre	1 116 274,91	1 265 925,85	149 650,94	
Total	3 257 763,46	2 537 192,88	4 750 509,09	4 686 223,68
Résultat de l'exercice	-720 570,58		-64 285,41	
	-784 855,99			
Résultat antérieur		1 446 167,24		428 053,82
	3 257 763,46	3 983 360,12	4 750 509,09	5 114 277,50
Résultat global	725 596,66		363 768,41	
	1 089 365,07			
report	439 145,21	72 334,08		
Total compris report	3 696 908,67	4 055 694,20	4 750 509,09	5 114 277,50
Résultat final	358 785,53		363 768,41	
	722 553,94			

• Budget annexe Nièvre Travaux et Matériels

NTM	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	478 490,76	81 060,00	6 396 227,18	7 450 901,34
Mouvements d'ordre	67 268,52	1 097 120,26	1 095 211,54	65 359,80
Total	545 759,28	1 178 180,26	7 491 438,72	7 516 261,14
Résultat de l'exercice	632 420,98		24 822,42	
	657 243,40			
Résultat antérieur		1 869 611,75		311 568,15
	545 759,28	3 047 792,01	7 491 438,72	7 827 829,29
Résultat global	2 502 032,73		336 390,57	
	2 838 423,30			
report	0,00			
Total compris report	545 759,28	3 047 792,01	7 491 438,72	7 827 829,29
Résultat final	2 502 032,73		336 390,57	
	2 838 423,30			

Conformément à la délibération n°12 adoptée lors de la session du conseil Départemental en date du 23/11/2020, le budget annexe de Nièvre Travaux et Matériel sera clos au 31/12/2020. Le solde des dépenses et recettes de l'exercice 2020 après intégration des résultats 2019 s'élève à + 2 838 423,30 €. Ce résultat sera réintégré au budget principal dès le budget primitif 2021.

LA PROPOSITION

Il vous est proposé de :

- D'AFFECTER les résultats du compte administratif 2020 du budget principal ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 18 441 696,70 €

Résultat de l'exercice antérieur reporté 18 330 495,74 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 36 772 192,44 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020 - 15 425 883,77 €

Résultat de l'exercice antérieur reporté - 13 631 301,03 €

Restes à réaliser en dépenses 1 889 821,87 €

Restes à réaliser en recettes 720 241,20 €

Besoin de financement cumulé au 31/12/2020 14 502 343,31 €

Affectation 2020 du résultat de fonctionnement

Affectation en section d'investissement (nature 1068) 14 502 343,31 €

Reports à nouveau (nature 002) 22 269 849,13 €

Reports 2020 du résultat d'investissement

Reports à nouveau (nature 001)	- 13 332 762,64 €
---------------------------------------	--------------------------

- D'INTEGRER au budget primitif 2021 du budget principal les résultats 2020 des budgets annexes du Laboratoire départemental et de Nièvre Travaux et Matériels dissous au 31 décembre 2020, conformément aux délibérations n° 2 et 12 du 23 novembre 2020, soit le déficit de 106 961,86 € du Laboratoire départemental et l'excédent de 2 838 423,30 € de Nièvre Travaux et Matériels

- DE REPORTER les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe du circuit de Magny-Cours ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2020	0 €
------------------------------	-----

Résultat de l'exercice antérieur reporté	0 €
--	-----

Résultat de clôture de l'exercice	0 €
-----------------------------------	-----

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020	475 982,08 €
-----------------------------	--------------

Résultat de l'exercice antérieur reporté	71 149,53 €
--	-------------

Résultat de clôture de l'exercice	547 131,61 €
-----------------------------------	--------------

Restes à réaliser en dépenses	788 662,24 €
-------------------------------	--------------

Restes à réaliser en recettes	410 388,93 €
-------------------------------	--------------

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020	168 858,30 €
--	--------------

Reports 2020 du résultat d'investissement

Reports à nouveau (nature 001)	547 131,62 €
---------------------------------------	---------------------

- DE REPORTER les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe du laboratoire départemental ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2020	- 105 876,78 €
------------------------------	----------------

Résultat de l'exercice antérieur reporté	0 €
--	-----

Résultat de clôture de l'exercice	- 105 876,78 €
-----------------------------------	----------------

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020	- 158 528,13 €
-----------------------------	----------------

Résultat de l'exercice antérieur reporté	157 443,05 €
--	--------------

Résultat de clôture de l'exercice	- 1 085,08 €
-----------------------------------	--------------

Restes à réaliser en dépenses	0 €
-------------------------------	-----

Restes à réaliser en recettes	0 €
-------------------------------	-----

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020	- 1 085,08 €
--	--------------

- DE REPORTER les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe de Nièvre Travaux et Matériels ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2020	24 822,42 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	311 568,15 €
Résultat de clôture de l'exercice	336 390,57 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020	632 420,98 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 869 611,75 €
Résultat de clôture de l'exercice	2 502 032,73 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020	2 502 032,73 €

- DE REPORTER les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe de la Maison départementale de l'enfance (MADEF) ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2020	- 64 285,41 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	428 053,82 €
Résultat de clôture de l'exercice	363 768,41 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020	- 720 570,58 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 446 167,24 €
Résultat de clôture de l'exercice	725 596,66 €
Restes à réaliser en dépenses	439 145,21 €
Restes à réaliser en recettes	72 334,08 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020	358 785,53 €

Reports 2020 du résultat d'investissement

Reports à nouveau (nature 001)	725 596,66 €
--------------------------------	--------------

Reports 2020 du résultat de fonctionnement

Reports à nouveau (nature 002)	363 768,41 €
--------------------------------	--------------



29 MARS 2021
RAPPORT N° 3

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

~::~::~~

CONSEIL DEPARTEMENTAL

~::~::~~

RAPPORTEUR : Mme Delphine FLEURY

DELIBERATION

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE MADEF

- Budgets Annexes - BA MADEF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en visio-conférence le **29 mars 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° 3 de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE CONSTATER** le résultat déficitaire de 64 285,41 € de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2020, soit en cumulé un excédent de **363 768,41 €**, compte tenu des excédents précédemment reportés d'un montant de 428 053,82 €.
- **D'INCLURE** en diminution des charges de fonctionnement la totalité de l'excédent cumulé d'un montant de **363 768,41 €** sur le budget prévisionnel 2021.
- **DE CONSTATER** le résultat déficitaire de **720 570,58 €** de la section d'investissement, soit un excédent cumulé de **725 596,66 €** en raison du report d'excédent d'investissement 2019 d'un montant de 1 446 167,24 €.
- **D'AFFECTER** cet excédent cumulé d'un montant de **725 596,66 €** à la section d'investissement du Budget Prévisionnel 2021.

8 abstentions

Corinne BOUCHARD, Anne-Marie CHENE,
Pascale DE MAURAIGE, Thierry FLANDIN,
Marc GAUTHIER, Catherine MER,
Philippe NOLOT, Michel VENEAU

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 9 avril 2021

Le Président du conseil départemental,

Alain LASSUS



ANNEXE 1

COMPTES ADMINISTRATIF 2020
MADEF

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Libellé	Code opération	Cdr Gestionnaire	Description	BP 2020	VIREMENTS	DM1 2020	BP 2020 + VIREMENTS+ DM	DEPENSES AU 31 DECEMBRE 2020	RATTACHEMENTS	CA 2020
60611	P5020011	BTBATI-MD	Eau et assainissement	15 000,00	6 500,00		21 500,00	21 252,38		21 252,38
60612	P5020011	BTBATI-MD	Energie, électricité	74 000,00	23 675,62	5 000,00	102 675,62	94 737,84		94 737,84
60613	P5020011	BTBATI-MD	Chauffage	22 000,00	1 624,34		23 624,34	23 363,84		23 363,84
60621	P5020001	MADE2-MD	Combustibles et carburants	29 000,00	-6 200,00		22 800,00	16 690,56	60,00	16 750,56
60622	P5020001	MADE2-MD	Produits d'entretien	26 000,00	6 300,00		32 300,00	26 227,44	3 563,25	31 790,69
60623	P5020001	MADE2-MD	Fournitures d'atelier	14 000,00	-1 250,00		12 750,00	9 151,07	480,00	9 631,07
60624	P5020001	MADE2-MD	Fournitures administratives	3 000,00			3 000,00	2 729,14		2 729,14
60625	P5020001	MADE2-MD	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	9 500,00	-300,00		9 200,00	6 594,41	1 560,00	8 154,41
60626	P5020001	MADE2-MD	Couches, linges, produits absorbants	3 000,00	-2 000,00		1 000,00	344,46		344,46
60626A	P5020001	MADE2-MD	Autres fournitures hôtelières	11 000,00	4 733,46		15 733,46	14 124,22	690,20	14 814,42
60628	P5020001	MADE2-MD	Autres fournitures non stockées	7 700,00	-2 000,00		5 700,00	4 831,46		4 831,46
6063	P5020001	MADE2-MD	Alimentation	160 000,00	-20 383,46		139 616,52	130 868,36		130 868,36
6112	P5020002	MADE2-MD	Prestations à caractère médico-social	6 000,00	-2 400,00		3 600,00	3 476,44		3 476,44
6132	P5020002	MADE2-MD	Locations immobilières	30 000,00			30 000,00	16 854,92	1 421,00	18 275,92
6135	P5020012	DSIN-MD	Locations mobilières	17 000,00			17 000,00	16 648,33		16 648,33
6135	P5020002	MADE2-MD	Locations mobilières	2 000,00			2 000,00	-500,00	500,00	0,00
61521	P5020002	MADE2-MD	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics	1 000,00			1 000,00	0,00		0,00
61558	P5020002	MADE2-MD	Autres matériels et outillages	10 000,00	-1 027,00		8 973,00	567,34		567,34
61661	P5020002	MADE2-MD	Maintenance informatique	22 000,00			22 000,00	17 565,47		17 565,47
61668	P5020012	DSIN-MD	Maintenance Autres	1 017,00			1 017,00	0,00		0,00
61668	P5020012	DSIN-MD	Maintenance Autres	3 000,00			3 000,00	1 580,33	429,97	2 010,30
61668	P5020002	MADE2-MD	Maintenance Autres	26 550,00		-5 000,00	20 550,00	13 003,12	2 350,00	15 353,12
6181	P5020002	MADE2-MD	Multirisques	17 000,00			17 000,00	15 254,97		15 254,97
6183	P5020002	MADE2-MD	Assurance transport	4 000,00			4 000,00	3 112,80		3 112,80
6185	P5020002	MADE2-MD	Responsabilité civile	9 500,00	731,73		10 231,73	10 231,73		10 231,73
6168	P5020002	MADE2-MD	Primes d'assurance - autres risques	3 000,00			3 500,00	2 876,29		2 876,29
617	P5020002	MADE2-MD	Etudes et recherches	36 000,00	-731,73		35 268,27	16 127,49		16 127,49
6182	P5020013	DOC-MD	Documentation générale et technique	0,00			0,00	0,00		0,00
6182	P5020002	MADE2-MD	Documentation générale et technique	0,00			0,00	0,00		0,00
6188	P5020011	BTBATI-MD	Autres frais divers	1 500,00			1 500,00	842,19		842,19
6188	P5020002	MADE2-MD	Autres frais divers	2 500,00			2 500,00	1 740,00		1 740,00
6227	P5030001	MADE2-MD	Frais d'actes et de contentieux	900,00			900,00	0,00		0,00
6228	P5030001	MADE2-MD	Divers	0,00			0,00	0,00		0,00
62428	P5070003	MADE2-MD	Autres transports d'usagers	50 000,00			50 000,00	26 076,69		26 076,69
6248	P5020003	MADE2-MD	Transports divers	-4 000,00			4 000,00	1 583,08		1 583,08
6251	P5020003	MADE2-MD	Voyages et déplacements	0,00			0,00	0,00		0,00
6255	P5020003	MADE2-MD	Frais de déménagement	-2 400,00			2 400,00	2 132,05		2 132,05
6266	P5020003	MADE2-MD	Missions	0,00			0,00	0,00		0,00
6266	P5020003	MADE2-MD	Missions	750,00			750,00	0,00		0,00
6261	P5020003	MADE2-MD	Frais d'affranchissements	2 600,00			2 600,00	0,00		0,00
6262	P5020012	DSIN-MD	Frais de télécommunication	2 200,00			2 200,00	921,21		921,21
6281	P5020003	MADE2-MD	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	4 500,00			4 500,00	2 972,70		2 972,70
6282	P5020003	MADE2-MD	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	16 000,00	-6 500,00		9 500,00	9 162,94		9 162,94
6284	P5020003	MADE2-MD	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00			0,00	0,00		0,00
6286	P5020003	MADE2-MD	Divers - Autres	10 000,00			10 000,00	3 563,79		3 563,79
6331	P5020002	MADE2-MD	Versement de transport	17 615,40	1 000,00		18 615,40	18 125,00		18 125,00
6332	P5020002	MADE2-MD	Allocation logement	10 178,73	2 000,00		12 178,73	11 357,00		11 357,00
6333	P5020002	MADE2-MD	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	96 862,04	-4 500,00		92 362,04	79 459,64		79 459,64
6336	P5020002	MADE2-MD	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	17 577,89	1 000,00		18 577,89	18 123,72		18 123,72
6338	P5020002	MADE2-MD	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	6 599,74	500,00		7 099,74	6 790,00		6 790,00
63513	P5020002	MADE2-MD	Autres impôts locaux	16 000,00			16 000,00	13 446,04		13 446,04
6354	P5020002	MADE2-MD	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00			1 000,00	0,00		0,00
637	P5020002	MADE2-MD	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	800,00	1 027,00		1 827,00	1 065,00		1 065,00
64111	P5030001	MADE2-MD	Rémunération principale	1 974 329,63	-142 600,00		1 831 729,63	1 767 362,54		1 767 362,54

ANNEXE 1

COMPTES ADMINISTRATIF 2020
MADEF

Libellé	Code opération	Cdr Gestionnaire	Description	BP 2020	VIREMENTS	DM1 2020	BP 2020 + VIREMENTS+ DM	DEPENSES AU 31 DECEMBRE 2020	RATTACHEMENTS	CA 2020
64112	P503O001	MADE2-MD	Ndl. supplément familial de traitement et indemnité de résidence	45 033,27	4 000,00		49 033,27	48 285,59		48 285,59
64113	P503O001	MADE2-MD	Prime de service	150 000,00	-8 000,00		142 000,00	130 597,83		130 597,83
641181	P503O001	MADE2-MD	Gratification des stagiaires	10 000,00	-4 500,00		5 500,00	4 812,62		4 812,62
641185	P503O001	MADE2-MD	Autres	267 225,58	20 000,00		287 225,58	285 161,79		285 161,79
64151	P503O001	MADE2-MD	Rémunération principale	394 771,94	80 000,00		474 771,94	470 974,81		470 974,81
64158	P503O001	MADE2-MD	Autres indemnités	64 684,85	18 000,00		82 684,85	72 414,21		72 414,21
6417	P503O001	MADE2-MD	Apprentis	0,00	4 500,00		4 500,00	4 324,80		4 324,80
64511	P503O001	MADE2-MD	Cotisations à TURSSAF	400 615,30	28 000,00		428 615,30	419 365,24		419 365,24
64513	P503O001	MADE2-MD	Cotisations aux caisses de retraite	60 914,91			60 914,91	53 184,54		53 184,54
64514	P503O001	MADE2-MD	Cotisations à l'ASSEDIC	21 615,08	500,00		22 115,08	21 668,00		21 668,00
64515	P503O001	MADE2-MD	Cotisations à la CHRAOL	598 448,29			598 448,29	554 223,67		554 223,67
64518	P503O001	MADE2-MD	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 601,59	100,00		6 701,59	6 843,00		6 843,00
6475	P503O002	MADE2-MD	Médecine du travail	9 000,00			9 000,00	0,00		0,00
64784	P503O002	MADE2-MD	Oeuvres sociales	38 509,62	5 000,00		43 509,62	42 074,01		42 074,01
64788	P503O002	MADE2-MD	Autres	10 000,00	-5 000,00		5 000,00	1 303,71		1 303,71
6488	P503O001	MADE2-MD	Autres charges diverses de personnel	6 000,00			6 000,00	5 030,40		5 030,40
654	P502O002	MADE2-MD	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00			1 000,00	0,00		0,00
6588	P502O001	MADE2-MD	Charges diverses de gestion courante - autres	50 000,00			50 000,00	34 958,07		34 958,07
6712	P502O002	MADE2-MD	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00			0,00	0,00		0,00
673	P502O002	MADE2-MD	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00			0,00	0,00		0,00
675	P505O004	MADE2-MD	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00			0,00	0,00		0,00
68111	P505O001	MADE2-MD	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	9 447,00			9 447,00	9 447,00		9 447,00
88112	P505O001	MADE2-MD	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	140 203,94			140 203,94	140 203,94		140 203,94
002	P506O001	MADE2-MD	Déficit de la section d'exploitation reporté							
TOTAL GROUPE I: Dépenses afférentes à l'exploitation courante				452 650,00	-	5 000,00	457 650,00	393 724,45	7 774,45	401 498,90
TOTAL GROUPE II: Dépenses afférentes au personnel				4 277 389,67	-	-	4 277 389,67	4 047 560,11	-	4 047 560,11
TOTAL GROUPE III: Dépenses afférentes à la structure				374 917,94	-	5 000,00	369 917,94	298 170,11	3 279,97	301 450,08
Total				5 104 957,61	-	-	5 104 957,61	4 739 454,67	11 054,42	4 750 509,09
RECETTES FONCTIONNEMENT										
Libellé	Code opération	Cdr Gestionnaire	Description	BP 2020	VIREMENTS	DM1 2020	BP 2020 + VIREMENTS	RECETTES AU 31 DECEMBRE	RATTACHEMENTS	CA 2020
002	P506O001	MADE2-MD	Résultat de fonctionnement reporté	428 053,62			428 053,62	428 053,62		428 053,62
5419	P503O001	MADE2-MD	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérés	35 000,00			35 000,00	40 421,11		40 421,11
7031	P502O007	MADE2-MD	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	5 000,00			5 000,00	2 279,00		2 279,00
70328	P502O007	MADE2-MD	Autres participations forfaitaires des usagers	0,00			0,00	0,00		0,00
73332	P502O008	MADE2-MD	Prix de journée	0,00			0,00	839,76		839,76
733 318	P502O006	MADE2-MD	Dotation globale	4 629 903,79			4 629 903,79	4 629 903,72		4 629 903,72
744	P502O0014	MADE2-MD	FCTVA	0,00			0,00	1 823,00		1 823,00
7491	P502O007	MADE2-MD	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	7 000,00			7 000,00	5 576,65		5 576,65
7588	P503O001	MADE2-MD	Produits divers de gestion courante	0,00			0,00	6,95		6,95
773	P503O007	MADE2-MD	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance de	0,00			0,00	0,00		0,00
775	P502O007	MADE2-MD	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00			0,00	4 171,29		4 171,29
778	P503O007	MADE2-MD	Autres produits exceptionnels	0,00			0,00	0,00		0,00
7 015	P502O007	MADE2-MD	Reprise sur provisions	0,00			0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE I: Produits de la tarification				4 629 903,79	-	-	4 629 903,79	4 630 843,48	-	4 630 843,48
TOTAL GROUPE II: Autres produits relatifs à l'exploitation				47 000,00	-	-	47 000,00	51 208,91	-	51 208,91
TOTAL GROUPE III: Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables				-	-	-	-	4 171,29	-	4 171,29
Total				5 104 957,61	-	-	5 104 957,61	5 114 277,50	-	5 114 277,50

Résultat 2020 : -4 285,41
Excédent cumulé : 363 768,41

DEPENSES INVESTISSEMENT						
Libellé	CDR gestionnaire	Code opération	Description	BP 2020 AVEC REPORTS	DM1	BP 2020 + DM
2031	MADE2-MD	P504	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	20 785,20		20 785,20
2031	ADTBAT1-MD	P507	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	1 545 053,00	-1 390 974,79	154 118,21
211	ADTBAT1-MD	P507	Terrains	420 000,00	-	420 000,00
2154	MADE2-MD	P504	Matériel et outillages	25 000,00		25 000,00
2181	MADE2-MD	P504	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	20 000,00		20 000,00
2181	ADTBAT1-MD	P504	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	12 980,09		12 980,09
2182	MADE2-MD	P504	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	43 550,69		43 550,69
2184	MADE2-MD	P504	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	20 000,00		20 000,00
2313	MADE2-MD	P504	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur soi propre	57 600,00		57 600,00
2313	ADTBAT1-MD	P507	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur soi propre	-	786 000,00	786 000,00
2313	ADTBAT1-MD	P507	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur soi propre (O)	-	1 390 974,79	1 390 974,79
232	ADTBAT1-MD	P507	Immobilisations incorporelles en cours (O)	-	1 390 974,79	1 390 974,79
237	ADTBAT1-MD	P507	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles (O)	-		
238	ADTBAT1-MD	P507	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	786 000,00		786 000,00
Total				2 938 028,89	2 176 974,79	5 115 003,68
						3 257 763,46
						439 145,21

RECETTES INVESTISSEMENT						
Libellé	CDR gestionnaire	Code opération	Description	BP 2020 AVEC REPORTS	DM1	BP 2020 + DM
001	MADE2-MD	P506	Excédent ou déficit d'investissement reporté	1 446 167,24		1 446 167,24
10222	MADE2-MD	P502	Dotations et fonds divers - FCTVA1	15 000,00		15 000,00
1025	ADTBAT1-MD	P507	Dons et legs en capital	341 540,71		341 540,71
1311	ADTBAT1-MD	P507	Subventions d'équipement transférables - Etat	361 670,00		361 670,00
1312	ADTBAT1-MD	P507	Subvention d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	624 000,00		624 000,00
237	ADTBAT1-MD	P507	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles (O)	-		
238	ADTBAT1-MD	P507	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles (O)	1 390 974,79		1 390 974,79
28031	MADE2-MD	P505	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	786 000,00		786 000,00
2805	MADE2-MD	P505	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	3 950,00		3 950,00
28131	MADE2-MD	P505	Bâtiments	5 497,00		5 497,00
28154	MADE2-MD	P505	Matériel et outillage	28 771,00		28 771,00
28181	MADE2-MD	P505	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements	19 734,47		19 734,47
28182	MADE2-MD	P505	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	41 378,78		41 378,78
28183	MADE2-MD	P505	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	37 667,94		37 667,94
28184	MADE2-MD	P505	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	116,00		116,00
Total				2 938 028,89	2 176 974,79	5 115 003,68
						3 983 360,12
						72 334,08

Résultat 2020 :	-720 570,58
Excédent cumulé :	725 596,66

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 058-225800010-20210329-2021_9369-DE

Annexe 9

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2020				
Maison départementale de l'enfance et de la famille				
Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Directeur	A	1		
Secteur administratif				
Attaché principal	A			
Attaché	A	1	1	
Adjoint des cadres classe supérieure	B			
Adjoint des cadres classe exceptionnelle	B	2	2	
Adjoint des cadres classe normale	B			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C			
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	
Adjoint administratif	C			
Total		7	6	0

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 058-225800010-20210329-2021_9369-DE

Annexe 3

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2020				
Maison départementale de l'enfance et de la famille				
Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Secteur technique				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C			
Ouvrier principal de 1ère classe	C			
Ouvrier principal de 2ème classe	C	18	14	3
Agent d'entretien qualifié	C			
Total		19	15	3

Annexe 1

ETAT DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2020				
Maison départementale de l'enfance et de la famille				
Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus titulaire	Contractuel
Secteur socio éducatif				
Cadre supérieur socio-éducatif	A	1	1	
Cadre socio-éducatif	A	2	1	
Conseillère en économie sociale et familiale	B	1	0	0
Assistant socio-éducatif principal	B	17	14	1
Assistant socio-éducatif	B			
Educateur principal de jeunes enfants	B	6	5	1
Educateur de jeunes enfants	B			
Moniteur éducateur principal	B	15	10	4
Moniteur éducateur	B			
Animatrice	B	0		1
Total		42	31	7
Secteur médico-social				
Psychologue hors classe	A			
Psychologue de classe normale	A	2	0	2
Infirmière en soins généraux et spécialisés 3ème grade	A	1	1	0
Aide soignant principal	C			
Aide soignant	C			
Agent des services qualifié classe supérieure	C	24	22	2
Agent des services qualifié classe normale	C			
Aide médico psychologique	C			
Total		27	23	4
Total général		95	75	14

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 058-225800010-20210329-2021_9369-DE

VENTILATION 2020
MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
 0000

TABEAU ANNEXE 4 ventilation des résultats

SECTION D'EXPLOITATION

Exercices	Résultat		Opération exercice		Résultat clôture		Résultats	A INCORPORER	A INCORPORER	A INCORPORER
	Exercice précédent				exercice N		incorporés BP N+1	BP N+1	BP N+2	investissement
	Déficit	Excédent	Mandats	Titres émis	Déficit	Excédent				
1995		2 489 697,69 F	18 601 838,80 F	17 350 639,01 F		1 238 497,90 F	431 445,32 F		807 052,58 F	
1996		1 238 497,90 F	20 271 998,79 F	21 835 888,11 F		2 802 387,22 F	807 052,58 F		1 995 334,64 F	
1997		2 802 387,22 F	19 896 757,13 F	19 313 918,09 F		2 219 548,18 F	1 995 334,64 F		224 213,54 F	
1998		2 218 480,14 F	20 346 474,59 F	22 059 722,21 F		3 931 727,76 F	224 213,54 F		3 707 514,22 F	
1999		3 931 727,76 F	22 242 897,26 F	25 085 974,13 F		6 774 804,63 F	3 707 514,22 F		3 067 290,41 F	
2000		3 707 514,22 F	24 553 521,20 F	21 795 044,50 F		949 037,52 F			949 037,52 F	
2001		949 037,52 F	23 929 326,20 F	24 244 470,77 F		1 264 182,09 F	949 037,52 F		315 144,57 F	
2002		192 723,32	3 571 496,25	4 056 523,34		677 750,41	48 043,48		629 706,93	
2003		677 750,41	3 776 713,95	4 649 617,26		1 550 653,72	629 706,93		460 473,39	460 473,40
2004		1 090 180,32	4 101 839,64	4 579 677,62		1 568 018,30	460 473,39	268 495,86	839 049,05	
2005		1 568 018,30	4 370 655,15	4 244 254,37		1 441 617,52	839 049,05		602 568,47	
2006		1 441 617,52	4 199 421,19	3 741 304,36		983 500,69	602 568,47		380 932,22	
2007		983 500,69	4 497 034,38	4 573 846,04		1 060 312,35	380 932,22	425 700,00	199 590,13	54 090,00
2008		1 006 222,35	4 473 571,45	4 692 467,93		1 225 118,83	199 590,13	493 712,27	531 816,43	0,00
2009		1 225 118,83	4 208 004,65	4 201 097,28		1 218 211,46	531 816,43	300 000,00	386 395,03	
2010		1 218 211,46	4 017 527,14	3 944 241,82		1 144 926,14	386 395,03	142 078,57	616 452,54	
2011		1 144 926,14	4 281 709,12	4 574 401,76		1 437 618,78	616 452,54	621 359,20	199 807,04	
2012		1 437 618,78	4 456 556,89	4 369 006,96		1 350 068,85	199 807,04	285 885,00	864 376,81	
2013		1 350 068,85	4 701 583,32	4 994 177,64		1 642 663,17	864 376,81	778 286,36	0,00	
2014		1 642 663,17	4 838 430,49	3 100 720,78		-95 046,54	0,00	0,00	- 95 046,54	
2015		-95 046,54	4 665 451,25	5 007 636,94		342 185,69	- 95 046,54	342 185,69		
2016		342 185,69	4 689 797,53	4 579 964,49		- 109 833,04		137 306,11		
2017		137 306,11	4 631 434,32	4 702 553,07		71 118,75		131 915,33		76 509,53
2018		131 915,33	4 902 615,14	5 069 611,35		166 996,21		298 911,54		
2019		298 911,54	4 791 283,99	4 920 426,27		129 142,28		428 053,82		
2020		428 053,82	4 750 509,09	4 686 223,68		- 64 285,41		363 768,41		
			129 142,28		129 142,28					